

Paris, 23 janvier 2020

Le jeudi 23 janvier 2020, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le jeudi 16 janvier 2020.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIÉBAULT, Mme Valérie MAUPAS, M. Hervé de la MOISSONNIÈRE, Mme Carine PETIT, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ pour toute la séance
Mme Célia BLAUDEL pour toute la séance
M. Cédric GRUNENWALD pour toute la séance
Mme Danièle POURTAUD pour toute la séance

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine CHEVALIER
Mme Agnès BERTRAND
Mme Sylvie LEKIN
Mme Carine PETIT

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Caroline MÉCARY pour toute la séance
M. Pascal CHERKI jusqu'à la délibération 14 2020 15
Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 14 2020 06
M. Étienne MERCIER jusqu'à la délibération 14 2020 15
M. Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 14 2020 25
M. Yves OGÉ jusqu'à la délibération 14 2020 02 et à partir de la délibération 14 2020 33
Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 14 2020 26

M^{me} PETIT ouvre la séance à 19 h.

M^{me} PETIT

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil d'arrondissement, le premier de la nouvelle année. Au nom de tout le Conseil d'arrondissement, nous vous souhaitons, chers citoyennes et citoyens présents, une très belle année. Je me permets, en tant que Maire, de souhaiter une très belle année aussi à l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement.

Ce Conseil d'arrondissement est le dernier de cette mandature 2014-2020. Ce moment démocratique, public, particulier est important. Pour honorer les deux particularités de ce conseil, j'espère que vous resterez toutes et tous jusqu'à la fin. Nous aurons en effet le plaisir de partager un verre républicain et des galettes des reines et des rois républicaines offertes par notre célèbre boulanger du 156 rue Raymond Losserand, Ridha Khader qui tenait absolument à les offrir au 14^e arrondissement.

Je souhaite également la bienvenue à Florian PETIT qui a rejoint la Direction générale des services de la mairie du 14^e arrondissement. Avec ses collègues Sami KOUIDRI et Luc MAROIS, il sera chargé de préparer les futurs scrutins électoraux à venir.

Un dernier mot pour vous dire l'immense bonheur, l'honneur, et la très grande fierté d'avoir présidé ce Conseil pendant ces six années. Tout d'abord, je voudrais saluer certains élus issus du suffrage universel à l'issue du scrutin de mars 2014. Ils ont participé aux débats publics, politiques, démocratiques et citoyens dans notre arrondissement : Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Stéphane FERTIER, Chantal MERCHADOU, Armand RENARD et Bertrand LESAIN se sont investis dans leur mandat d'élu local municipal, d'élus de Paris, et ont choisi d'autres horizons pour des raisons personnelles et des parcours de vie divers.

Je voudrais également remercier particulièrement l'ensemble de l'exécutif de la mairie du 14^e arrondissement, mes adjointes et adjoints. Les séances du Conseil d'arrondissement sont des moments où l'on vote et où l'on permet la concrétisation de nombreux projets, de nombreuses politiques publiques et services publics. Cela ne se voit pas toujours, mais une délibération représente pratiquement à chaque fois de nombreuses heures de travail en amont avec les services, les directions de la ville et avec les acteurs citoyens du 14^e arrondissement, bien évidemment de leurs habitantes et habitants.

Je souhaite remercier également Elisabeth qui avait présidé à ma place un Conseil d'arrondissement en janvier 2015 lorsque j'étais tombée malade. Toute l'équipe administrative et mes collaborateurs avaient su prendre le relais. C'est le seul Conseil que je n'avais pu honorer pour cette raison très particulière. Cela fait partie des petits souvenirs de cette mandature.

Un des marqueurs du 14^e arrondissement est la possibilité offerte aux Conseils de quartier de déposer des vœux à volonté pour nous interpellier dans notre position d'élus, d'arbitrage, de prise de position et de débat. Vous en avez bien profité et su l'utiliser comme nous voulions vous permettre de le faire. Sachez que ce n'est pas le cas partout. Nous tenons énormément à cette prise de parole possible, publique, dans ce Conseil d'arrondissement, qui est précieuse et très utile.

J'ai également été très fière d'être le capitaine d'équipe de cette majorité. En tant qu'élue locale, après ces six années, je suis convaincue que le mandat d'élu local, que l'on soit à Paris dans un arrondissement ou à Sancerre, ou dans d'autres contrées plus lointaines, est un des plus beaux et des plus forts, des plus intenses mandats qui existent dans notre république. Je crois profondément, et je militerai toujours pour le non-cumul des mandats. Cela demande une attention et un investissement absolument fort et intense.

Je voudrais remercier particulièrement ceux qui ont fait le choix de ne pas partir à l'assaut du suffrage universel en mars prochain. Des femmes et des hommes ici présents se sont beaucoup investis, ont vraiment donné du temps, des neurones, de la conscience et du sens dans leur action d'élu local parfois au détriment des envies de vie personnelle, voire même au détriment de nos enfants lorsque nous sommes jeunes parents. La conscience professionnelle a toujours été ici au rendez-vous.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. C'est une très bonne chose, une très bonne initiative que de commencer ce dernier Conseil d'arrondissement par des remerciements à ceux qui font vivre le débat démocratique,

la vie municipale. Je pense tout d'abord en particulier aux personnels de la mairie du 14^e, tous les fonctionnaires qui enracinent la vie municipale dans la vie quotidienne des habitants du 14^e. C'est d'abord à eux que je voudrais adresser ses remerciements.

Je voudrais remercier aussi ceux qui organisent ce Conseil d'arrondissement, qui l'encadrent, qui en prolongent les délibérations, tous ceux qui participent à la vitalité des débats, ceux qui communiquent l'expression des élus à travers les journaux municipaux. Je parle en tant que président d'un groupe d'opposition. C'est un relais évidemment indispensable des sensibilités politiques qui irriguent le Conseil d'arrondissement.

Je voudrais remercier également le public qui assiste, je pense plus qu'ailleurs, plus nombreux et plus régulièrement au Conseil d'arrondissement. C'est véritablement une forme d'engagement citoyen, un témoignage que la vie des habitants du 14^e est indissociable de l'engagement citoyen. Je les remercie pour leur présence d'autant plus que nos séances durent quelquefois très longtemps et qu'ils y sont assidus jusqu'à la fin. Je remercie également les membres des Conseils de quartier qui viennent régulièrement rendre compte de leurs travaux, faire des propositions, nous adresser leurs vœux. Je trouve cela remarquable comme relais. Au terme de ces six années de mandat, pas un seul instant ce contact n'a été rompu entre le Conseil d'arrondissement et les Conseils de quartier.

Enfin, je remercie également tous les élus présents : Madame la Maire, ses adjoints, également les groupes d'opposition. Grâce à la vitalité des débats que nous avons eus ensemble, nous avons été sincères dans nos engagements et nos expressions politiques. Chacun à notre place, nous faisons vivre la démocratie locale. Je retirerai de ces six ans de mandat une impression de plaisir d'avoir pu débattre avec vous, d'honneur d'avoir pu le faire au nom des électeurs qui nous avaient légitimés dans ce rôle.

C'est une très grande satisfaction que d'avoir pu, avec assiduité, assurer ma participation à ces débats. Je vous remercie.

– **Projet de délibération 14 2020 01 - Adoption du compte rendu du CA du 25 novembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je commence traditionnellement par soumettre à votre approbation le compte rendu de nos débats et de nos votes du conseil du 25 novembre 2019. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ?

DÉLIBÉRATION N°1

– **14 2020 01 - Adoption du compte rendu du CA du 25 novembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du lundi 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2020 02 - Modification du registre des délibérations du CA du 4 novembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Il s'agit d'ajustements apportés au vote de certaines délibérations que nous avons vérifiés très précisément avec l'ensemble des élus concernés.

DÉLIBÉRATION N°2

- **14 2020 02 - Modification du registre des délibérations du CA du 4 novembre 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

La demande de modification du compte rendu daté du lundi 4 novembre 2019 est adoptée à l'unanimité

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2020 03 - Autorisation d'inscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

- **Projet de délibération 14 2020 04 - Autorisation de désinscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Je commence également brièvement par quelques remerciements. Je remercie les 75 bénévoles issus ou non des Conseils de quartier qui ont organisé le réveillon solidaire le 31 décembre qui a réuni plus de 250 personnes, une réussite merveilleuse pour tout le monde. D'année en année, l'organisation s'améliore. Merci à eux, sans qui cela ne pourrait avoir lieu.

Je propose de présenter les deux délibérations en même temps.

Il s'agit tout d'abord des désinscriptions : l'association « Jonas écoute », le « Réseau de médiation pour le développement de la démocratie en santé » et l'association « Havre » ont été dissoutes et sortent du répertoire de la MVAC 14.

Par ailleurs, des associations, dont les représentants ont été reçus par Annabelle JANODET, directrice de la vie associative du 14^e, et Fanny PERRIGAULT, directrice de la maison de la vie associative et citoyenne du 14^e, demandent leur inscription :

- « Le mouvement des citoyens libanais du monde » qui aide et relaie les ressortissants libanais pour promouvoir les valeurs démocratiques et républicaines, notamment par rapport à la démocratie française ;
- « La maison des solidarités » qui veut construire et gérer un espace solidaire autosuffisant et écologique dans le 14^e arrondissement à moyen terme ;
- « Les femmes de Pernety », pour la plupart des mères célibataires, se retrouvant dans les nouveaux jardins de la rue Vercingétorix créent une association pour développer des activités socioculturelles et sportives. Elles ont déjà commencé un travail de fond ;
- « Le comité Valentin Haüy », ancienne association reconnue d'utilité publique dans notre arrondissement depuis longtemps, qui souhaite s'inscrire pour développer des liens avec d'autres associations de l'arrondissement ;
- « Champ de manœuvres », nouvelle association de créations de spectacles vivants et notamment de théâtre ;
- L'association « Tajmaait n at budwala » qui aide des ressortissants algériens afin de réussir leur intégration dans la société française ;
- « Accès aventure » qui organise des voyages pour des personnes présentant un handicap ;

- « L'association des parents d'élèves pour la promotion et le développement de la langue coréenne » qui veut faciliter l'intégration des enfants coréens en France ;
- « Bernard création spectacle » autre association dédiée notamment au théâtre et pour le spectacle dans toutes ses formes ;
- « Belles d'âmes », association de défense des droits des femmes dans les milieux professionnels en mettant en valeur notamment par des vidéos sur Internet que l'intégration des femmes est possible dans tous les milieux professionnels ;
- « Théâtreaucoindelarue » qui veut aider pour l'écriture, les répétitions et jouer des spectacles de théâtre dans tous les lieux possibles de notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°3

- **14 2020 03 - Autorisation d'inscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Votants : 24 dont 4 pouvoirs
Pour : 24 dont 4 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 4

- **14 2020 04 - Autorisation de désinscription des associations à la MVAC**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Votants : 24 dont 4 pouvoirs
Pour : 24 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2020 07 - Autorisation donnée à la Maire du 14^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe et le bâtiment situé 40 rue Boulard**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Comme vous le savez tous, nous avons à Paris un déficit de locaux pour aider les centaines, voire les milliers d'associations qui œuvrent à Paris. Dans le 14^e arrondissement, cela concerne les centaines d'associations qui y travaillent chaque jour. Depuis six ans je reçois pratiquement chaque semaine au moins une association en demande de locaux. Nous arrivons le plus souvent à trouver des solutions, mais vous savez tous que c'est assez compliqué.

Pourtant, depuis six ans, nous avons réalisé un très gros effort dans le 14^e. Nous avons ouvert toutes les salles de la mairie, nous avons récupéré l'ancien tribunal d'instance pour ouvrir ce que nous appelons « l'annexe » qui comprend diverses salles et une pépinière associative. Nous avons, avec le Conseil de quartier, rénové la salle du Saint-Gothard qui est très utilisée aujourd'hui. Nous avons ouvert à la maison de la vie associative et citoyenne, rue Deparcieux des locaux pour des activités associatives. Les locations sont passées de 500 en 2018 à plus de 1 500 en 2019.

C'est dans cette démarche que nous vous proposons de voter cette délibération qui permettra à la Maire de signer des conventions d'occupation d'espaces avec des associations dans l'immeuble situé au 40 rue Boulard. Cet immeuble a été libéré grâce à l'ouverture du nouveau conservatoire, porte de Vanves.

Avec cette convention, ce sont près de 250 m² sur trois niveaux que nous pourrons mettre à la disposition des associations du 14^e arrondissement.

Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ?

DÉLIBÉRATION N°5

– 14 2020 07 - Autorisation donnée à la Maire du 14^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe et le bâtiment situé 40 rue Boulard

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 dont 4 pouvoirs

M^{me} PETIT

Bienvenue au 40 rue Boulard, une nouvelle vie dans le patrimoine commun du 14^e arrondissement.

– Projet de délibération 14 2020 05 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé sur la place Gilbert Perroy (14^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Jardin du Carrousel »

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs du public, chers collègues, je dirai moi aussi quelques mots de remerciements avant de présenter la délibération.

J'étais très honoré de faire partie de ce Conseil d'arrondissement pendant ces six ans. C'était mon premier mandat. J'ai travaillé sur des sujets passionnants au sein de ce conseil. Nous avons toutes et tous eu à cœur de défendre l'intérêt général malgré nos différences d'appréciation politique.

Je suis très heureux de présenter deux délibérations collectives, un projet de jardin partagé et des projets de compostage qui sont évidemment des projets d'avenir qui font sens.

La première délibération concerne l'ouverture d'un nouveau jardin partagé dans notre arrondissement : « Le jardin du carrousel ». C'est une future parcelle de 153 m² située sur la place Gilbert Perroy. C'est l'association éponyme constituée de riverains qui gèrera ce futur jardin partagé. C'est un jardin collectif, il sera ouvert à toutes et tous avec la création d'une aire de jardinage participative en relation avec les voisins et tous les acteurs du quartier avec l'idée de disposer d'un espace de mixité sociale, de bien-être, également une espèce de responsabilisation vis-à-vis des enjeux de la biodiversité en ville qui sont fondamentaux.

La gestion de jardin sera collective et se fera dans la concertation. Ce projet a été proposé et approuvé par les Parisiennes et Parisiens au budget participatif de 2017 sous le nom « Embellir, végétaliser : extension du square aspirant Dunand ». Ce jardin s'inscrit dans un projet plus global de réaménagement de cette place de notre arrondissement.

Le jardin sera constitué de trois îlots végétalisés d'une cinquantaine de mètres carrés entrecoupés de cheminements en pavés enherbés entourés de ganivelles.

Mes chers collègues, je vous propose de délibérer pour autoriser la signature de cette convention d'occupation espace public pour ce nouveau jardin dans notre arrondissement. Merci.

M. OGÉ entre en salle.

DÉLIBÉRATION N°6

– 14 2020 05 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé sur la place Gilbert Perroy (14^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Jardin du Carrousel »

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 dont 4 pouvoirs

– Projet de délibération 14 2020 06 - Mise à disposition de terrains situés dans le Jardin du Cloître au 30, rue Guillemillot et face au 57, avenue René Coty (14^e) pour du compostage de quartier - Conventions d'occupation du domaine public avec les associations « Pernety Écologie » et « Coty Yves »

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Ce projet de délibération a pour objet l'installation de deux nouvelles aires de compostage dans l'arrondissement, l'une située dans le Jardin du Cloître au 30, rue Guillemillot et la seconde face au 57, avenue René Coty. Le compostage de quartier vise à offrir des débouchés pour les biodéchets des foyers des riverains qui en sont membres et ainsi à diminuer la quantité de déchets gaspillés dans notre arrondissement.

Il est proposé d'autoriser deux associations « Pernety Écologie » et « Coty Yves » à occuper deux espaces pour mener leurs projets de compostage de quartier. Le principe est le même que pour les projets existants dans notre arrondissement, avec un engagement de gestion collective du compostage. Ces projets créent toujours beaucoup de liens sociaux entre les habitantes et les habitants. Chers collègues, je vous propose de délibérer pour soutenir ces deux projets de mise à disposition d'espaces publics pour du compostage de quartier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je n'ai pas pris la parole sur la délibération précédente, nous la saluons.

Le compostage est vraiment une très bonne idée. Nous sommes cependant très réservés sur la question de l'installation avenue René Coty. Nous nous demandons ce qu'elle vous a fait. Je suis réservée pour deux raisons. Premièrement, à supposer que cette délibération soit votée, les installations de compostage ne sont pas les choses les plus magnifiques. Nous vous demandons de veiller avec un soin tout particulier à ce que cela ne soit pas une horreur. Cela ne concerne pas uniquement le 14^e arrondissement, mais nous n'avons pas encore réussi à disposer de beaux équipements pour des dispositifs indispensables dans un souci environnemental. Cela ne doit pas forcément être moche, de basse qualité, et se dégrader en peu de temps.

Deuxièmement, nous pensons intuitivement qu'une installation de compostage a peut-être plus sa place au sein ou à proximité d'un jardin partagé, dans un endroit un peu discret plutôt que sur une avenue comme René Coty. Tout ce qui s'y passe en ce moment conduit à s'interroger sur la vision que vous en avez, avec laquelle je ne me sens pas du tout en harmonie. Sans prétendre parler au nom des habitants, je pense que certains n'ont pas la même vision que vous de cette avenue majestueuse, verte, qui conduit au parc. Je ne pense pas que cela soit le meilleur endroit. Nous voterions volontiers cette délibération si vous nous promettiez d'étudier s'il n'y a pas un endroit plus propice que l'avenue René Coty.

M^{me} DAUCHEZ *entre en salle.*

M. LETISSIER

Merci pour votre intervention. Je vois bien la volonté qui est la vôtre d'amener plus ou moins le débat sur l'avenue René Coty ou sens plus large, débat important qui a lieu depuis plusieurs mois. Je vous réponds plus précisément au sujet du compostage. Sur la beauté et l'esthétisme des bacs de compostage, c'est une question de goût et de couleur. Ceux déployés sur l'espace public sont en bois tout à fait classique, je ne les trouve pas particulièrement laids. Ce sont des installations minimalistes qui correspondent à une certaine volonté écologique. Il faut également avoir un usage raisonné des ressources, ce sont donc des bacs très simples en bois qui servent à accueillir de la matière organique.

Si l'on veut changer l'échelle, avoir une ville où l'on progresse vers le « zéro déchet », vers le tri, vers une meilleure utilisation des déchets selon leur type, il faut déployer des sites sur l'espace public. Il ne suffira pas d'avoir uniquement quelques petits espaces parsemés dans le 14^e arrondissement si nous voulons créer une véritable filière pour nos biodéchets. Les bacs de compostage sont beaucoup plus nombreux dans certaines villes d'Europe qu'à Paris et cela fonctionne très bien. Cela incite les personnes aller vers des comportements beaucoup plus respectueux de l'environnement.

J'entends ce que vous dites au sujet de l'emplacement qui a été étudié, concerté, et le sujet plus large de l'avenue René Coty. Je présente cette délibération sur ce projet de compostage collectif, et je me réjouis si nous pouvons toutes et tous le soutenir ce soir. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

J'ajoute que sur le petit site de compostage de l'avenue René Coty, 80 foyers de quartier de très grande proximité sont inscrits. 50 familles sont mobilisées autour de ce nouveau projet de compostage collectif de quartier. Un point de compostage collectif existe également avenue de l'Observatoire depuis deux ans. Nous l'avons soutenu. Ce sont plus de 50 familles qui y sont inscrites. Ce point est très correctement entretenu. De par cette situation, tous les dispositifs installés sur l'espace public font l'objet d'une validation de l'architecte des bâtiments de France. Il nous faut bien sûr veiller à l'entretien. C'est pour cela que nous adossons, depuis le début du développement des points de compostage collectif, toute installation à une solution de maintenance assurée par la régie de quartier du 14^e arrondissement. Cela fonctionne et doit être encouragé, soutenu autorisé et permis.

DÉLIBÉRATION N°7

– 14 2020 06 - Mise à disposition de terrains situés dans le Jardin du Cloître au 30, rue Guillemillot et face au 57, avenue René Coty (14^e) pour du compostage de quartier - Conventions d'occupation du domaine public avec les associations « Pernety Ecologie » et « Coty Yves »

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 2 dont 0 pouvoir (M.-C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY)

– Projet de délibération 2020 DAC 640 - Convention d'occupation du domaine public pour la « Ferme de Montsouris » dans le 14^e arrondissement

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

Sachez que cela fait 19 ans, avec Marianne AUFFRET, que nous parlons de la ferme Montsouris au sein des Conseils d'arrondissement.

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Beaucoup de plaisir et de joie partagés, je l'espère, d'ouvrir prochainement un nouveau lieu culturel et citoyen dans le 14^e. La ferme de Montsouris est un des derniers vestiges de notre histoire agricole à Paris. En 2013, la Ville a racheté la parcelle rassemblant la grange et le pavillon Troubadour et, en 2016, un projet voté au budget participatif a permis la rénovation de la grange pour en faire ce nouveau lieu culturel, artistique et citoyen.

28 candidatures ont été reçues suite à l'appel à projets. Huit ont été retenues et reçues début janvier par un comité de sélection composé de Christophe GIRARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture, de Frédéric HOCQUARD, bien évidemment de la Maire du 14^e, mais aussi, point fondamental, d'un représentant du Conseil de quartier, de la société d'histoire et d'archéologie ainsi que du collectif Port-Mahon. Nous avons travaillé en collaboration afin que le candidat retenu corresponde aux attentes de toutes et tous.

C'est l'association « Circusnext » qui a été retenue pour occuper ce lieu. Elle travaille autour de l'art du cirque, elle est soutenue par l'État, l'Union européenne et la Ville de Paris. Son activité repose essentiellement sur le repérage d'artistes circassiens émergents. Elle est reconnue pour son travail, mais ne disposait jusqu'à présent d'aucun lieu de pratique. Elle se produisait très régulièrement au théâtre de la cité universitaire, et également à La Villette. D'autres liens existent déjà entre cette association et le 14^e arrondissement.

Ce projet artistique, culturel et citoyen sera donc centré sur le cirque contemporain émergent, mais l'association est également prête à s'ouvrir à d'autres disciplines. Elle développera un projet à la ferme sur le principe d'un lieu ouvert mêlant :

- Recherche, création et accompagnement des artistes ;
- Transmission et professionnalisation des artistes de cirque professionnels et amateurs ;
- Sensibilisation, découverte et diffusion auprès de différents publics. Le lieu sera bien évidemment ouvert au quartier et à l'arrondissement. Ce point est fondamental pour la mairie du 14^e, mais également pour les différents participants à ce projet. Nous aurons donc le plaisir d'y admirer les différents spectacles qui seront créés par les artistes, mais également d'y venir pour un repas partagé, une braderie solidaire, un moment de convivialité et de partage.

Les points forts ayant guidé le choix vers « Circusnext » étaient :

- La prise en compte de l'intérêt patrimonial de la ferme Montsouris ;
- L'originalité du projet ;
- Le sérieux de l'équipe de direction ; de solides ressources financières.

La fin des travaux est prévue en août 2020, suivra l'installation de « Circusnext » et des aménagements intérieurs. L'ouverture est prévue pour le mois de janvier 2021, et nous l'attendons avec impatience.

M^{me} PETIT

Je pense que ce sera également un lieu pour de la programmation en direction du jeune public ou des familles. Cela manquait dans notre arrondissement. D'un point de vue plus parisien, notre petite ferme sera vraiment un point d'accroche pour un pôle « arts du cirque » qui se développe dans le sud de Paris, Rive gauche entre le 13^e et le 14^e arrondissement. De belles connexions seront à monter avec le théâtre Montfort du 15^e et des lieux de cirque très connus en Europe ou dans la Métropole de Paris, comme le plus petit cirque du monde à Bagneux.

Je voulais vraiment remercier l'investissement des habitants sur ce projet, celui du collectif Port-Mahon, Thomas DUFRESNE et Georges VIAUD de la société historique et archéologique du 14^e arrondissement qui ont beaucoup travaillé avec nous sur l'aspect de la qualité des interventions pour la restauration du bâtiment, et ils étaient également à nos côtés lorsqu'il s'agissait de sauver cette ferme du promoteur voisin. Il faut rappeler que l'investissement public aide également à préserver, en le rachetant, ce type de lieu assez unique dans Paris. L'architecte est une femme et fait un travail formidable. Dès lors que cette délibération sera votée en Conseil de Paris, l'association prévoira certains contacts et initiatives en direction des habitants du quartier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne pensais dire que des choses positives, mais franchement, vous ne manquez pas de culot en remerciant Thomas DUFRESNE et le collectif Port-Mahon qui vous ont aidé à sauver la ferme Montsouris. Je rappelle le nombre incalculable de vœux, d'articles de presse qu'il a fallu émettre, de recours devant les tribunaux pour essayer de sauver la dernière ferme Montsouris que vous avez refusé de sauver des griffes d'un promoteur immobilier.

Au terme de cette longue bataille avec les associations, avec des élus écologistes, communistes qui ont toujours voté avec moi sur ce sujet, la Ville de Paris a fini par l'acquérir, dans des conditions scandaleuses pour les finances locales : 6 millions d'euros pour 700 m² transformés en 1 400 m² fictifs dans le projet de délibération, et encore la Ville n'a pas acheté le sous-sol, propriété de la Soferim. Vous auriez pu, Madame la Maire, vous abstenir de déformer la réalité à ce point.

Cela étant dit, concernant la ferme, je me réjouis tout d'abord qu'il y ait, comme vous l'avez souligné, une vraie volonté de restauration, que cela ait été pris en main de façon sérieuse et en associant tous les intéressés qui connaissent ce patrimoine. À titre personnel, quand on a, dans un arrondissement, la chance d'avoir la dernière ferme urbaine de Paris, on pouvait envisager d'en faire quelque chose autour de l'agriculture urbaine, un musée vivant. Spontanément, je ne pensais pas au cirque. Toutefois, dans la mesure où la restauration a été faite, où un appel à projets a été lancé qui a induit une vraie concurrence, nous le voterons sans difficulté. Je vous remercie.

M. AZIÈRE

J'ai une appréciation légèrement différente. D'abord, je me réjouis que la ferme Montsouris renaisse de ses ruines et je me félicite que la mobilisation ait été celle des habitants du quartier. S'il doit y avoir une vocation citoyenne à la destination de la ferme Montsouris, elle mérite bien cette dénomination par l'élan donné par les habitants du quartier.

En revanche, j'ai un souci avec la procédure d'attribution. Vous avez lancé ce concours par un appel à candidatures, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler une convention d'occupation du domaine public. Cependant, en règle générale, nous avons, au Conseil de Paris, une commission des élus chargée d'examiner la plupart des conventions d'attributions du domaine public. Aucune réunion de cette commission n'a eu lieu au sujet de la ferme Montsouris. L'appel à candidatures date du 21 août, la remise des offres a eu lieu le 4 novembre, la présentation au comité de sélection le 7 janvier, mais nous n'avons jamais été associés en commission des élus à cet appel à candidatures et à la préparation de cette convention d'occupation. Je rappelle simplement que le pavillon Montsouris, lui, a bien fait l'objet d'une réunion de la commission des élus.

Par ailleurs, huit projets ont été sélectionnés à partir des 28 candidatures grâce à leur analyse effectuée par un comité de sélection dont nous n'avons aucune indication de composition.

Enfin, concernant la désignation définitive, les équipes candidates ont présenté leurs projets devant un jury dont vous étiez membre, Madame la Maire, le mardi 7 janvier. Mme TONOLLI a fait une présentation pas tout à fait conforme à la délibération, car elle a mentionné Christophe GIRARD comme membre de ce jury, mais je lis que ce n'est que son représentant, tout comme M. HOCQUARD. Par ailleurs, elle a ajouté d'autres membres du jury qui ne figurent pas dans la délibération comme un représentant du Conseil de quartier. Elle n'a pas parlé de la directrice des affaires culturelles. Je regrette que le choix ait été enfermé sur les deux jurys dans l'exclusivité de l'exécutif municipal. Je ne lis nulle part dans la délibération qu'un avis objectif, extérieur, d'habitants a été pris en compte.

J'en termine avec les critères d'attribution. Je suis persuadé que « Circusnext » sera à la hauteur de l'ambition que nous portons tous pour l'occupation de la ferme. Néanmoins, il était prévu que le projet soit retenu au regard de sa qualité artistique, culturelle et citoyenne. Comme je l'évoquais précédemment, la mobilisation citoyenne était véritablement un des marqueurs du sauvetage de la ferme Montsouris, de sa préservation et de sa restauration. Au-delà des qualités artistiques et culturelles avérées, je voulais savoir si le projet d'installation de « Circusnext » montrait des qualités d'engagement citoyen et la valeur citoyenne de ses animations. J'ai le sentiment que, encore une fois, les valeurs artistiques et culturelles dominent. Je n'ai pas de garantie sur la valeur citoyenne. Je vous remercie de m'apporter quelques précisions à ce sujet.

M^{me} PETIT

Je ne referai pas l'histoire, comme vient de le faire Mme CARRÈRE-GÉE. Je rappelle simplement qu'il était impossible de faire n'importe quoi n'importe comment sur ce site, car chaque intervention a nécessité l'accord du ministère de la Culture quant aux permis délivrés. Il est toujours intéressant de réécrire l'histoire, encore faut-il que ce soit exact.

Par ailleurs, je vous laisse à vos contradictions. Il est en effet possible d'avoir de nombreuses idées et de nombreuses envies pour un lieu tout en disant, dans la même intervention, que c'est une catastrophe pour les finances de la Ville. L'investissement public ne nous fait pas peur à partir du moment où cela sert également des lieux et des équipements publics pour des vocations d'intérêt général qui sont culturelles et citoyennes.

Pour les détails du projet, je laisse Éric AZIÈRE saisir la direction des affaires juridiques. Cette délibération ainsi que la procédure ont été faites en bonne et due forme. Mon avis étant toujours soumis à de nombreuses critiques non objectives, je vous laisserai rencontrer les trois personnes qui ont fait partie du jury avec nous. Pour avoir participé, à l'instar de Frédéric HOCQUARD et des différents représentants, le sentiment était unanime sur le lauréat présenté ce soir-là pour sa capacité d'intervention de qualité culturelle et artistique. Ils ont travaillé leur candidature autour de l'histoire de la ferme, de l'identité du 14^e arrondissement, à son aspect très populaire. Le cirque ne fait certes pas partie de l'histoire de la ferme, mais il est possible de se projeter et faire évoluer un lieu en ayant comme base le fait que chacun, toutes générations confondues, pourra s'y retrouver à un moment donné pour y développer des projets, s'y rencontrer, débattre et assister à une représentation de cirque et de compagnies de très grande qualité. Les membres de « Circusnext » sont très reconnus en Europe dans ce domaine.

Vous pourrez ainsi vous faire une idée et vous verrez que nous présentons les choses de manière objective et sincère. Tout s'est déroulé très correctement. L'état d'esprit de travail du Conseil de quartier, de sa commission culture et patrimoine, du collectif Port-Mahon - avec qui je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas eu de débat ni de divergences au sujet de cette ferme - et de la société historique et archéologique du 14^e était heureusement complètement différent de celui des deux interventions que nous venons d'entendre.

DÉLIBÉRATION N°8

– 2020 DAC 640 -Convention d'occupation du domaine public pour la « Ferme de Montsouris » dans le 14^e arrondissement

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

– Projet de délibération 2020 DAC 304 - Subvention (2 517 500 €) et avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette subvention vient en complément d'une première subvention que nous avons déjà votée.

Elle concerne l'établissement public local à caractère administratif, la MPAA, devenue un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif et qui a aujourd'hui cinq sites dans tout Paris et donc dans le 14^e avec la MPAA Broussais rue Didot.

En 2019, la MPAA a mené un très beau projet de territoire dans le 14^e « Dansez-vous ? » qui a fédéré de nombreuses associations et acteurs culturels avec des répétitions qui ont abouti à une très belle déambulation dans tout le 14^e lors de la rentrée dernière. Ce fut un très beau moment apprécié par

toutes et tous. Ce projet nous avait permis de renforcer le lien avec les communes limitrophes du 14^e (Gentilly, Malakoff, Châtillon, Vanves).

Le montant de la subvention de fonctionnement pour 2020 est établi pour l'ensemble des cinq sites à 2 517 500 €, il s'agit ici du complément de 1 308 750 €.

M^{me} DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Je regarderai tous les documents que vous avez annexés à l'avenant. Je ne vois nulle part dans les documents proposés quels sont les motifs qui amènent une augmentation de la subvention. On parle beaucoup du passé, je vous rejoins quant au fait que c'était très joli, mais qu'est-ce qui motive l'augmentation de la subvention ?

M^{me} TONOLLI

Comme d'autres subventions, elle est votée en deux temps. Une première partie en début d'année et la deuxième partie maintenant.

M^{me} DAUCHEZ

J'aurais aimé savoir ce qui intéressait le 14^e pour la deuxième partie de l'année. Les documents sont trop généraux.

M^{me} TONOLLI

Ce sont toutes les activités qui sont menées tout au long de l'année à la MPAA Broussais avec tous les artistes amateurs qui viennent y répéter, les spectacles qui s'y déroulent. Une belle programmation est établie toutes les semaines. 500 projets sont en répétition chaque année pour toutes les MPAA.

DÉLIBÉRATION N°9

– 2020 DAC 304 -Subvention (2 517 500 €) et avenant avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

– Projet de délibération 2020 DAC 545 - Subventions (895 000 €) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de subventions, que nous votons chaque année, qui visent à soutenir les cinémas indépendants d'art et essais et nous avons la chance d'en avoir dans le 14^e arrondissement : 22 000 € pour le cinéma « L'entrepôt », 15 000 € pour « Les sept parnassiens », et 60 000 € pour le cinéma « Chaplin » à Denfert.

DÉLIBÉRATION N°10

– 2020 DAC 545 -Subventions (895 000 €) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Votants : 25 dont 4 pouvoirs
Pour : 25 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 DDCT 9 - Subventions de fonctionnement (285 150 €) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville - 1^{re} enveloppe) et deux subventions d'investissement (26 000 €)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville, il s'agit de la première enveloppe qui concerne des projets reconduits dans le 14^e arrondissement :

- « Cours de piano » de la compagnie « Opéra sur le toit » qui mène des ateliers de piano tout au long de l'année avec des collégiens de Villon pour 2 000 € ;
- La compagnie « À l'affût » pour son théâtre forum : Parents-enfants mode d'emploi ? » pour 3 000 € ;
- « La marmite anti gaspille » pour son projet « Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, exclusion et la faim » pour 2000 € ;
- « Le temps des mots » qui conduit des ateliers sociolinguistiques plus particulièrement auprès de femmes immigrées pour 2 000 € ;
- « Les Parques » pour leur projet « Super brigade verte » pour 2 000 €. L'association mène des actions avec les écoles du réseau d'éducation prioritaire, mais également avec des associations et des centres sociaux et les habitants du quartier Didot/Porte de Vanves pour amener et accompagner les enfants à devenir les acteurs actifs des questions d'écologie, de propreté et de biodiversité.

DÉLIBÉRATION N°11

– **2020 DDCT 9 -Subventions de fonctionnement (285 150 €) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville - 1^{re} enveloppe) et deux subventions d'investissement (26 000 €)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.
Votants : 25 dont 4 pouvoirs
Pour : 25 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 DDCT 8 - Appel à projet Politique de la Ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50 800 €) à 16 associations**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours dans le cadre du soutien à notre quartier Politique de la Ville, il s'agit de soutenir trois associations :

- « Léo Lagrange », Centre socioculturel Noguès, intervenant dans le cadre de l'animation, de la formation et qui accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. La subvention de 2 000 € vise à soutenir son projet de fêtes de quartier, moments très attendus par les habitants et les habitants ;
- « Relief » pour ses actions sociales et culturelles dans notre quartier politique de la ville et son projet de film *Quand la parole enrichit histoire d'un patrimoine* pour 2 000 € ;

- « Réseau Môm'Artre » et son antenne du 14^e « Môm'Didot » qui poursuit l'organisation de plusieurs activités avec les habitants et les enfants, notamment autour du projet « Squarts Môm'Didot » pour 2 500 €.

DÉLIBÉRATION N°12

- 2020 DDCT 8 -Appel à projet Politique de la Ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50 800 €) à 16 associations

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DAE 30 - Subventions (101 500 €) et avenants avec cinq associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cela concerne toujours des associations qui interviennent en quartiers populaires. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de l'association « Esperem » pour ses actions vers l'accompagnement des familles monoparentales pour 32 000 € et de sensibilisation aux métiers des espaces verts, où de nombreux besoins se font sentir, pour 10 000 €.

DÉLIBÉRATION N°13

- 2020 DAE 30 -Subventions (101 500 €) et avenants avec cinq associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DDCT 4 - Subventions (104 350 €) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à 16 associations

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 2000 € pour nos amis de l'association « Les amis de l'université populaire du 14^e » pour l'organisation d'une trentaine de conférences-débats qui contribuent à notre enrichissement à toutes et à tous.

DÉLIBÉRATION N°14

– 2020 DDCT 4 -Subventions (104 350 €) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à 16 associations

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

M^{me} PETIT

La délibération DJS 72 faisant partie du périmètre de Mélody TONOLLI, l'ordre du jour est modifié.

– **Projet de délibération 2020 DJS 72 - Subventions (153 500 €), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette subvention vise à soutenir deux projets auprès des jeunes de nos quartiers. D'une part, 4 000 € pour l'association « CPIJ » et son projet « Comment vivre ensemble avec nos différences ? » qui s'adresse en particulier aux jeunes de 15 à 30 ans. Il a pour but de développer un esprit critique, notamment vis-à-vis des informations véhiculées dans les différents réseaux sociaux, sujet sur lequel il est important de travailler auprès des jeunes.

D'autre part, 7 500 € pour l'association « Dixlesic and Co » et son projet « Éclats de rire, ateliers YouTubbing », ateliers de production et d'expression vidéo, qui aide les jeunes à valoriser leur image et les accompagne à l'insertion professionnelle. Cette subvention est versée au titre de la jeunesse, de la politique de la Ville, de la participation citoyenne et de la culture.

DÉLIBÉRATION N°15

– 2020 DJS 72 -Subventions (153 500 €), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 DASES 45 - Subvention d'investissement (499 751 €) et convention avec l'association « Bagagerie Solidaire 14 », pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local 7, Villa Saint-Jacques (14^e)**

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAULT

M. LIÉBAULT

Merci Madame la Maire. Cette délibération nous réjouit tout particulièrement. Elle a pour but d'allouer une subvention d'investissement à l'association « Bagagerie Solidaire 14 » de 499 751 € pour un projet d'investissement sélectionné dans le cadre du budget participatif de la ville.

Je rappelle qu'une bagagerie est un lieu où les personnes à la rue déposent leurs affaires pendant la journée afin de pouvoir plus facilement accomplir leurs démarches d'emploi, administratives et autres, sans risquer de se les faire voler.

Ce projet est en cohérence avec le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion où la collectivité parisienne souhaite inscrire dans la durée son soutien aux bagageries pour développer de nouveaux leviers et répondre aux publics les plus vulnérables. Il est l'aboutissement d'un projet ayant figuré dans la feuille de route de début de mandature. Il a mobilisé toute une équipe de bénévoles avec pour objectif qu'une association s'en saisisse pour le mettre en œuvre.

Une équipe de préfiguration, sous la coordination de Rodolphe BOESPFLUG - que je remercie ici -, a conduit la démarche pendant toutes ces années. Nous avons toutefois buté chaque fois sur la difficulté de trouver un local adapté pour accueillir l'équipement et plusieurs lieux ont été successivement pressentis sans succès.

Grâce à l'aide de Pierre DELAROCHE, président de la bagagerie d'Antigel dans le 15^e, l'association « Bagagerie Solidaire 14 » a été créée en juin 2019 et a poursuivi la recherche du local avec dynamisme. Je remercie Patrick GRILLOT, son président présent ce soir, et les autres bénévoles pour leur action en ce sens.

Après plusieurs essais infructueux, le site de la ferme Montsouris a été identifié avec le soutien du conseil de quartier Mouton-Duvernet et le pavillon Troubadour a été choisi pour accueillir la bagagerie. Ce local environ 120 m², dont la Ville de Paris est propriétaire, est situé au 15-17 villa Saint-Jacques.

Les locaux comprendront à l'achèvement des travaux :

- Un espace d'accueil et de vie courante dans lequel des sous-espaces rempliront diverses fonctions (bureau d'accueil, coin cuisine, salon ou coin collation, coin informatique) ;
- Deux espaces de consigne installés au RDC et à l'étage, et équipés respectivement de 35 et 15 casiers ;
- Un espace de cabines de change et de toilettes/sanitaires ;
- Des réserves pour l'entretien et l'alimentation.

J'insiste sur le fait que cette bagagerie, suivant le projet de départ, n'est pas une simple consigne, mais véritablement un lieu d'accueil de jour et d'insertion. 15 % des usagers de la Bagagerie d'Antigel dans le 15^e ont réussi à sortir de la rue. Il ne s'agit donc pas une façon de pérenniser les personnes à la rue, mais au contraire de leur permettre d'en sortir.

Les travaux dureront cinq mois à compter du mois de décembre 2020, et l'ouverture de la bagagerie est prévue en mai 2021. Cette durée importante pressentie est due à l'état du bâtiment qui n'est plus occupé et entretenu depuis une quinzaine d'années et qui est très dégradé d'après le cabinet Grand Huit Architecture, même si charpente, plancher et maçonnerie sont heureusement intègres.

Pour satisfaire les besoins durant la période intermédiaire, l'association « Bagagerie Solidaire 14 » continuera à rechercher un local pour accueillir l'équipement à titre provisoire.

L'ouverture de la bagagerie s'inscrit dans la suite de la première nuit de la solidarité qui a fait émerger le besoin d'une bagagerie par arrondissement.

Le montant des travaux et des charges relatives à l'aménagement du local s'élève à environ 500 000 € pris sur les crédits Ville de Paris au titre du budget participatif.

Je vous remercie de bien vouloir allouer cette somme en subventions d'investissement à l'association « Bagagerie Solidaire 14 » pour ce projet, et d'autoriser la Maire de Paris à signer, dans ce cadre, la convention annuelle jointe à la délibération.

M. de la MOISSONNIÈRE

Je voulais simplement montrer mon enthousiasme pour ce projet, pour tous ceux qui y ont travaillé. J'y ai un petit peu contribué et je continuerai à le faire autant que faire se peut. Bonne et longue vie à cette belle bagagerie.

M. Yves OGÉ

Comme le rapporteur et comme notre collègue précédemment, je suis tout à fait favorable à ce projet très intéressant. Je ne regrette qu'une seule chose : comme souvent, à la Ville de Paris, je m'étonne que les frais d'installation et d'aménagement s'élèvent à 500 000 €.

La parole est donnée, à sa demande, à M. Patrick GRILLOT, président de l'association «Bagagerie Solidaire 14»

M. Patrick GRILLOT

Madame la Maire et Mesdames et Messieurs les élus du Conseil d'arrondissement, un grand merci. J'ai trois observations à formuler au nom du Conseil d'administration. Premièrement, des remerciements à la mairie d'arrondissement, à la mairie centrale et aux services de Mme VERSINI, ceux de la DASES et du Patrimoine pour avoir, dans des délais relativement contraints, pu instruire le dossier afin de le présenter ce soir au Conseil d'arrondissement. Nous souhaitons bien évidemment associer Rodolphe BOESPFLUG du Conseil de quartier Mouton-Duvernet qui a beaucoup œuvré pour que ce projet structurant soit mis en place.

Deuxièmement, comme l'a rappelé M. LIÉBAULT, nous souhaitons trouver une solution alternative en attendant que ce lieu puisse ouvrir. Je vous rassure, tout sera fait pour accueillir temporairement les usagers et démontrer ainsi que le 14^e est également solidaire.

Troisièmement, il s'agit juste d'une remarque technique. Dans la convention transmise par M. LIÉBAULT, le Conseil de quartier Mouton-Duvernet est mentionné, je pense qu'il serait judicieux d'y ajouter celui de Montsouris-Dareau. Merci.

MM. MERCIER et CHERKI entrent en salle

M^{me} PETIT

Je pense que cela ne devrait pas poser de soucis.

La parole est donnée à sa demande à Mme Sylvia KESBI, Conseillère de quartier Montsouris-Dareau

Mme Sylvia KESBI

Je souhaite poser deux questions. L'association sera-t-elle maître d'ouvrage et quelle compétence aura-t-elle ? Est-il question de changer le terme pour mentionner la *restauration* du pavillon comme il a été demandé par le Conseil de quartier et le collectif Fort-Mahon ? Nous avons déjà eu de nombreux problèmes pour la ferme pour faire accepter cette idée de restauration.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Je suis évidemment très favorable ce projet, mais absolument défavorable à sa localisation dans le pavillon Troubadour. Je n'ai pas besoin d'argumenter, c'est un beau projet que de créer une bagagerie solidaire dans le 14^e, tout le monde en est convaincu. J'ai toutefois deux soucis. Le premier a été exprimé juste avant mon intervention. Je rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment que la commission du vieux Paris a déclaré unique en son genre et il en a demandé sa conservation. Il y a ainsi un besoin de restauration qui n'est pas mentionné ni dans l'exposé des motifs ni dans la convention. Je crois avoir vu un montant de 88 000 € prévu pour de la démolition. Il est également mentionné une extension, et l'on confie la restauration d'un bâtiment qui doit être protégé à une association dont les compétences, la générosité et le dévouement ne sont pas à remettre en cause, mais ce n'est pas une bonne chose.

Deuxièmement, on parle d'argent public, Madame la Maire. Vous m'avez reproché précédemment de dire des inexactitudes, je mets à votre disposition la lettre des domaines sur la superficie, l'exposé des motifs de la délibération de 2013 votée pour l'achat de l'ensemble pour six millions d'euros. Un calcul rapide nous amène à 18 000 € le mètre carré, c'est la bagagerie solidaire la plus chère du monde. Je pense qu'il y a des limites à faire n'importe quoi avec l'argent public.

M. AZIÈRE

Je remercie vivement les initiateurs du projet, les membres du Conseil de quartier, et tous ceux qui encadreront et qui feront vivre cette bagagerie. Merci Hervé, merci Patrick en l'occurrence. Nous sommes vraiment dans l'esprit de la démocratie participative. Je trouve qu'il y a là une légitimité

très forte. Je rappelle que les premières bagageries sont nées d'un événement dramatique : un SDF s'était fait voler ses affaires et s'était suicidé de désespoir. Je trouve qu'il y a un élan de solidarité des habitants qui a généré quelque chose de fantastique. Il me semble que le plus lourd des bagages qu'un SDF ne pourra jamais déposer dans une consigne, c'est la précarité, la solitude. La solidarité dans ce domaine n'est pas qu'une question de prix.

M. LIÉBAULT

Tout d'abord, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'association « Bagagerie Solidaire 14 ». La maîtrise d'œuvre sera confiée à Grand Huit Architecte et LM Ingénierie Be Structure et Thermique.

Concernant le coût, comme je l'ai déjà précisé, le bâtiment est désaffecté depuis une quinzaine d'années. Il s'est donc dégradé de manière très importante, aussi de nombreux travaux doivent-ils y être effectués comprenant l'accessibilité, incendie, les réseaux. D'où le montant important de la subvention. Je rappelle que nous étions dans la même configuration quand nous avons pressenti un local à l'hôpital de La Rochefoucauld.

Ensuite, il me semble tout à fait légitime d'ajouter le Conseil de quartier Montsouris-Dareau. J'en profite d'ailleurs pour saluer de nouveau l'implication des Conseils de quartier, et en particulier celui de Mouton-Duvernet qui a poursuivi un projet municipal de début de mandature du programme « Paris qui ose ». Les Conseils de quartier ont ainsi permis de dynamiser ce projet en s'en emparant. La vocation n'a jamais été d'en faire un équipement public, mais une structure associative sur le modèle de toutes les autres bagageries de Paris qui sont fortement soutenues par la Mairie souhaitant généraliser les bagageries à l'ensemble de la Ville.

M^{me} PETIT

Je remercie également les équipes qui, dans les coulisses, ont également beaucoup agi et ont suivi ce projet, dont Mélanie et Gwénaëlle. Nous n'avons jamais rien lâché pour trouver des lieux. Pour justifier et assumer la localisation, nous avons beaucoup discuté avec Hervé et Nicolas. Nous avons partagé ce problème avec la petite commission qui se réunissait très souvent le soir dans la salle 112. Je pense qu'il était important que ce projet se situe près d'une gare ou près d'un pôle de transports important comme l'est Denfert-Rochereau.

Je remercie Éric AZIÈRE pour ses propos : quand les projets sont portés à la fois par une équipe municipale, des élus et des habitants, c'est de la démocratie participative qui peut tendre vers de la démocratie implicite, y compris jusqu'à la maîtrise d'ouvrage et la participation à l'animation et à la cogestion du lieu lorsqu'il sera ouvert au public.

DÉLIBÉRATION N°16

– 2020 DASES 45 -Subvention d'investissement (499 751 €) et convention avec l'association Bagagerie Solidaire 14, pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local 7, Villa Saint-Jacques (14e)

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAULT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 2 (M.-C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY)

– Projet de délibération 2020 DASES 25 - Subventions (162 000 €) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à huit associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAULT

M. LIÉBAULT

Cette subvention de 20 000 € pour « Le marché solidaire », association ayant pour but de proposer une aide alimentaire sous forme de denrées aux familles, aux personnes isolées et en difficulté et consiste à reconduire la même somme que l'année dernière.

Les nouveaux projets sont de poursuivre l'aide alimentaire, de réaliser de nouveaux partenariats pour approvisionner l'épicerie (fondation Fnac et L'Oréal), des ateliers de cuisine, et également un suivi plus individuel par la conseillère en économie sociale et familiale, ainsi qu'un autre projet mené par Catherine CHEVALIER de mon groupe : partenariat avec la halle alimentaire du 14^e pour permettre aux usagers du « Marché solidaire » de s'approvisionner gratuitement pour accéder à des denrées bio de meilleure qualité, dans l'esprit de la halle alimentaire.

M. CHERKI

Cette subvention est importante, elle aurait pu l'être plus. Sa reconduction est déjà un acquis pour une association qui est doublement originale. Premièrement parce qu'elle propose un accompagnement en sus de la distribution de denrées alimentaires. La présence de la conseillère en économie sociale et solidaire est importante, car elle aide les familles, les femmes isolées à relever la tête. C'est une association extrêmement active qui ne se contente pas seulement de subventions publiques, elle travaille beaucoup dans le cadre du micro-don et de la banque alimentaire, elle essaie d'obtenir des partenariats.

Deuxièmement, c'est par sa localisation à Pernes. Son public vient bien sûr du sud de l'arrondissement, habitués des services sociaux, mais elle draine également des personnes venant de la classe moyenne qui se retrouvent en situation de précarité à la suite d'accidents de la vie. Des femmes seules divorcées développent une forme de réticence ou de honte à franchir la porte des services sociaux. Il est important de mailler dans l'arrondissement des associations de cette nature. Il ne faut pas seulement concentrer l'action sociale dans le sud de l'arrondissement, où les situations sociales sont justifiées, mais il est également important d'appuyer des associations comme « Le marché solidaire » ou « Montparnasse Rencontre » qui se trouvent dans des parties de l'arrondissement peut-être moins équipées en services publics municipaux, mais qui joue pratiquement le rôle d'un service public municipal en matière d'action sociale. Les 20 000 € de subvention permettent de garantir une partie du salaire de la conseillère.

DÉLIBÉRATION N°17

– **2020 DASES 25 -Subventions (162 000 €) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à huit associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire**

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAUT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 DASES 19 - Subventions (121 000 €), et conventions avec cinq associations visant à favoriser l'accès aux droits des personnes démunies à Paris**

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAUT

M. LIÉBAULT

Il s'agit de la reconduction d'une subvention de 50 000 € à « L'association départementale d'information sur le logement de Paris », fédérée au niveau national par l'ANIL. Cette association a pour but d'apporter du conseil juridique aux personnes dans leurs rapports locatifs ou d'aider à monter des projets d'investissement locatif.

La subvention correspond à deux projets spécifiques : une première action expérimentale visant à intervenir le plus tôt possible auprès des locataires confrontés à un impayé de loyer. L'association recueille les signalements émanant des huissiers ou de la CAPEX, réalise un diagnostic juridique et en fait profiter le locataire pour mieux l'orienter dans ses droits et éviter l'expulsion. Cela se fait en complément de la commission de prévention des expulsions locatives qui a également ce rôle de prévenir le plus en amont possible l'expulsion qui est toujours un drame humain.

Une nouvelle subvention de 7 000 € est destinée au développement d'une infographie animée diffusée sur différents sites Internet et outils numériques pour apporter de l'information plus facile à appréhender pour les usagers ayant du mal avec les différents droits et procédures juridiques.

Cette expérimentation originale devrait se déployer sur différents supports associatifs et institutionnels. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRÈRE-GÉE

Nous nous réjouissons de la reconduction des subventions aux associations agissant pour la prévention des expulsions locatives. Merci.

DÉLIBÉRATION N°18

– 2020 DASES 19 -Subventions (121 000 €), et conventions avec cinq associations visant à favoriser l'accès aux droits des personnes démunies à Paris

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAUT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

– Projet de délibération 2020 DFPE 31 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678 000 €) et signature d'une convention et de cinq avenants avec huit associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes dans les arrondissements

Rapporteur : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération habituelle. J'en profite pour remercier l'association « Florimont » et le magnifique travail effectué ces dernières années, notamment sur la gestion de la ludothèque « Ludido » et également des actions hors les murs, des actions d'assistance à la création d'entreprise, d'accompagnement à la stratégie des associations pour le 13^e et le 14^e, de l'investigation pour l'emploi et le projet « Graine de Quatorzien ».

Cette délibération prévoit d'accorder une subvention de 78 000 € pour cette association du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°19

– 2020 DFPE 31 -Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (678 000 €) et signature d'une convention et de cinq avenants avec huit associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes dans les arrondissements

Rapporteur : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2020 DFPE 30 - Subventions (190 000 €) et avenants avec Réseau Mom'Artre/Parrains par Mille/Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une enveloppe de subvention de 190 000 € à trois associations parisiennes qui œuvrent pour concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie personnelle : 156 000 € pour l'association « Mom'Artre » (Mom'Didot), 20 000 € pour l'association « Parrains par Mille » et 14 000 € pour l'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul ». Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

DÉLIBÉRATION N°20

- **2020 DFPE 30 -Subventions (190 000 €) et avenants avec Réseau Mom'Artre/Parrains par Mille/Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2020 DFPE 97 - Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Au-delà des crèches, il est important pour les parents, qui décident de confier leur enfant à des assistantes maternelles, d'offrir des lieux permettant des échanges entre les parents, les enfants, mais surtout entre les différentes assistantes maternelles. Il s'agit ainsi d'accorder une subvention et signer les conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistantes maternelles et auxiliaires parentales et parentaux :

- « ABC Puériculture » et son « Petit Bus » qui se déplace dans plusieurs arrondissements dont le nôtre et qui permet d'accueillir des assistantes pour 286 464 € ;
- « La Maison de l'Enfance » pour 72 861 € ;
- « La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour 363 725 € ;
- L'association « Crescendo » pour 71 237 € ;
- « Le Centre d'action social protestant dans la région parisienne » pour 40 796 €.

DÉLIBÉRATION N°21

- **2020 DFPE 97 -Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DFPE 13 - Subvention (44 863 €), avenant n°4 à l'association « Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge » (14^e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention de 44 863 € et de signer un avenant avec l'association « Œuvre d'éducation populaire familiale du Petit Montrouge » pour la halte-garderie Les p'tits loups d'une capacité d'accueil de 15 places. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°22

- 2020 DFPE 13 -Subvention (44 863 €), avenant n°4 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DFPE 11 - Subvention (100 477 €), et avenant n°4 à l'association « Gribouille Alésia » pour la crèche collective (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Je profite de ma dernière délibération de mon dernier Conseil d'arrondissement, pour remercier des personnes très particulières. Nous votons ici une subvention pour une crèche associative. Celles-ci sont très importantes dans notre arrondissement, car elles complètent l'offre municipale. Leurs directrices sont toutes exceptionnelles, je les salue du plus profond de mon cœur pour tout ce qu'elles font pour nos petits-enfants.

Nous votons, avec pour moi beaucoup d'émotion, une subvention de 100 477 € et un avenant avec l'association « Gribouille Alésia » pour sa crèche collective qui offre 60 places d'accueil. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°23

- 2020 DFPE 11 -Subvention (100 477 €), et avenant n°4 à l'association « Gribouille Alésia » pour la crèche collective (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DASCO 6 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 €), subventions d'équipement (2 751 580 €), subventions « Tous mobilisés » (501 050 €), subventions travaux (449 575 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Concernant cette délibération, le 14^e arrondissement est concerné par les subventions d'équipement pour l'ensemble des collèges, qu'ils soient autonomes ou dans un groupe scolaire collège-lycée du 14^e :

- 32 475 € pour le collège Giacometti ;
- 39 825 € pour le collège Daudet et 20 000 € environ pour le mobilier complet du réfectoire de restauration. Ce mobilier sera celui du nouveau self qui sera reconstruit cet été et dont la restauration sera assurée par la caisse des écoles du 14^e arrondissement ;
- 44 500 € pour le collège Villon ;
- 18 610 € pour le collège Jean Moulin ;
- 20 945 € pour le collège Paul Bert ;
- 18 970 € pour le collège Saint-Exupéry.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces budgets d'investissement.

DÉLIBÉRATION N°24

- 2020 DASCO 6 -Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 €), subventions d'équipement (2 751 580 €), subventions « Tous mobilisés » (501 050 €), subventions travaux (449 575 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DASCO 7 - Lycées municipaux - Subventions d'équipement (316 690 €) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit de subventions d'équipement pour les lycées municipaux et plus particulièrement pour le 14^e arrondissement pour le lycée Lucas de Nehou pour du matériel, des tableaux numériques interactifs et du matériel pour l'apprentissage de la technologie pour la somme de 34 700 €. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°25

- 2020 DASCO 7 -Lycées municipaux - Subventions d'équipement (316 690 €) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2020 DJS 40 Subventions (128 000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'Office du mouvement sportif du 14^e arrondissement regroupe 104 associations sportives de l'arrondissement. C'est notre interlocuteur qui représente ces associations, et nous organisons conjointement de nombreuses manifestations, comme le gala de boxe l'année dernière ou le tournoi de football de Noël au stade Élisabeth, le 10 km du 14^e arrondissement qui a drainé plus de 1 500 participants il y a quelques jours.

L'objet de la délibération est de leur accorder une subvention de 16 000 €, identique à l'année dernière.

M. AZIÈRE

Je me pose une question qui ne concerne pas directement l'Office du mouvement sportif du 14^e arrondissement, mais qui est au sujet de la réflexion globale annoncée par l'inspection générale des services sur l'ensemble des OMS, en particulier sur le constat d'une apathie concernant certains. Loin de moi l'idée que le 14^e arrondissement en fasse partie. Je crois que l'inspection générale avait formulé certaines préconisations pour améliorer la gestion des OMS. Je ne sais pas ce qu'elles sont devenues.

J'attendais une deuxième information concernant le rapport rédigé à la suite de ce constat de l'inspection générale par le président de la septième commission, M. Sergio TINTI, annoncé pour septembre. Je voulais savoir si vous aviez des informations à ce sujet. Où en est-on ? Ces préconisations ont-elles été appliquées et mises en œuvre ? Faudra-t-il attendre la prochaine mandature pour reparler des OMS ?

M. BOUABBAS

Je n'ai pas eu de nouvelles du rapport de Sergio.

Concernant les préconisations, cela concernait plutôt les autres OMS. Des préconisations techniques ont été mises en œuvre comme la mise à disposition d'un local. Pour le reste, c'est compliqué de faire bouger. Cela va très bien pour le 14^e, je vous avoue que nous ne nous en sommes pas trop mêlés.

M^{me} PETIT

Monsieur AZIÈRE, avez-vous couru les 10 km ? Et les élus ? En général, beaucoup de candidats courent les 10 km à la veille des élections.

Nous étions ensemble avec Éric AZIÈRE et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE dimanche dernier à l'invitation du mémorial de la Shoah et de la Maire de Paris. Nous avons passé une journée de mémoire dans les camps de Auschwitz-Birkenau à l'occasion du 75^e anniversaire de la libération des camps.

DÉLIBÉRATION N°26

– 2020 DJS 40 Subventions (128 000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

– Projet de délibération 2020 DJS 64 Subventions (291 000 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Avec Jean-François MARTINS, nous avons décidé cette année de faire voter ces subventions de manière beaucoup plus précoce dans l'année. C'est aussi un objectif pour la trésorerie des clubs que d'avoir leurs subventions le plus tôt possible. Il s'agit de véritablement les sécuriser sur le plan financier avec des conventions sur plusieurs années.

Elles partagent notre politique sportive : féminisation, inclusion des personnes en situation de handicap, participation aux dispositifs municipaux comme « Paris sport vacances ». Ce sont ces critères qui guident les montants accordés.

Ce sont les associations sportives les plus importantes de l'arrondissement comptant le plus d'adhérent·e·s :

- Gassendiana (gymnastique féminine et gymnastique d'entretien) pour 9 500 € ;
- Basket Paris 14 (basket-ball) pour 12 500 € ;
- Roc 14 (escalade) pour 10 000 € ;
- En Avant de Paris (gymnastique) pour 26 000 € ;
- Paris Alésia Football Club (football) pour 53 000 € ;
- Jeunesse Athlétique de Montrouge (omnisports) pour 35 000 € ;
- Femina Sport Association Sportive (tennis, natation et gymnastique) pour 50 000 € ;
- Club Athlétique de Paris (football), qualifié en Coupe de France féminine contre Reims pour 95 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir ces associations par votre vote.

DÉLIBÉRATION N°27

- **2020 DJS 64 Subventions (291 000 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14^e)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

M^{me} GUY-DUBOIS a pris la présidence

- **Projet de délibération 2020 DAE 52 Budget Participatif - Subvention (1 636 000 €) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. C'est avec plaisir que je rapporte cette demande de subvention.

En 2017, le Conseil de Paris a adopté le programme local de prévention des déchets qui a fixé un objectif de réduction des déchets ménagers de 10 % entre 2010 et 2020. Les acteurs de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire développant des modèles économiques basés sur la récupération, la réparation, le don, le troc qui démarrent leurs activités ou qui dégagent structurellement des marges faibles souffrent de la pression foncière à Paris et ont des difficultés à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins.

Plébiscité par les Parisien·ne·s à travers le budget participatif, la Ville de Paris souhaite offrir un soutien aux acteurs du réemploi et de l'économie circulaire dans le cadre de leur installation sur le territoire parisien. C'est à cet effet qu'elle a notamment développé un outil, l'occupation temporaire, à Saint-Vincent-de-Paul, et par la suite un accès pérenne à des locaux d'activités appartenant à la Ville, à ses bailleurs sociaux ou à la SEMAEST.

Ce projet de délibération vise à soutenir cinq projets et celui du 14^e concerne une ressourcerie qui a vu le jour dans l'arrondissement, à Saint-Vincent de Paul, en 2015. C'est un projet d'occupation

temporaire des Grands Voisins qui a permis à cette ressourcerie de s'implanter. Pour le public, je précise qu'une ressourcerie sert à collecter les invendus, les rebuts pouvant être transformés, restructurés et remis en commercialisation, ce qui évite de jeter.

La ville a souhaité que les Grands Voisins ne signent pas la fin de la présence d'une ressourcerie dans le 14^e, et en novembre 2019, un appel à projets, qui s'adressait particulièrement aux professionnels de l'immobilier, a été lancé pour sélectionner un projet de construction ou de rénovation dans le 14^e dans le but d'accueillir une ressourcerie.

Il est proposé de retenir le projet proposé par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), situé au 82 de la rue Denfert Rochereau dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul et concerne la construction du lot « PETIT ». Ce sont 630 m² qui sont réservés à cette ressourcerie qui bénéficiera d'un rabais de loyer de 59 850 € annuels par rapport aux prix pratiqués sur le reste des socles d'activité, soit environ 85 € le mètre carré au lieu de 180 € le mètre carré, ce qui représente un rabais significatif.

Le projet s'inscrit dans une programmation plus vaste sur le site de construction de 7 450 m² de locaux d'activités dédiés à l'économie sociale et solidaire et aux activités de création et à l'artisanat.

Afin d'assurer la viabilité du projet de la ressourcerie en pied d'immeuble dont le budget est évalué à 2 182 057 €, la RIVP sollicite une subvention de 1 150 000 € et une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt bancaire de 1 032 057 €.

Pour leur permettre de réaliser ce projet, nous vous proposons l'attribution de cette subvention d'investissement de 1 150 000 €, au titre du projet « Tou's'Récup ! », de l'édition 2017 du Budget Participatif Parisien, et de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt bancaire estimé à 1 032 057 €. Merci.

DÉLIBÉRATION N°28

– 2020 DAE 52 Budget Participatif - Subvention (1 636 000 €) et conventions en faveur de cinq projets de l'économie circulaire

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 3 dont 0 pouvoir (C. CHEVALLIER, M.-L. DAUCHEZ, F. de VIDAS)

– Projet de délibération 2020 DAE 5 - Subvention (5 800 €) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14^e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Bonsoir chers collègues. Il s'agit d'une délibération assez classique de notre conseil pour une subvention à l'association des commerçants de la rue Daguerre pour leur permettre de financer leurs illuminations de Noël d'un montant de 5 800 €, stable par rapport à l'année dernière. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°29

– 2020 DAE 5 -Subvention (5 800 €) au village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14^e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 DVD 1 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14^e) et travaux d'extension de la vélostation Maine-Montparnasse (15^e) - Principe de délégation de service public**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Projet de délibération 2020 DVD 10 - Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14^e). Avenant n°6 à la convention pour intégrer une vélostation (15^e)

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Je rapporte les délibérations DVD 1 et 10 en même temps puisqu'elles se complètent.

Dans la série des remerciements, je voudrais remercier tous les Quatorziens et les Quatorziennes pour les superbes rencontres que j'ai pu faire au cours de cette mandature.

Le plan vélo 2015-2020 prévoit la création de parcs de stationnement sécurisés pour vélos dits « vélostations » aux abords des gares. Celle de Montparnasse est réalisée dans une ancienne galerie technique relayant l'avenue du Maine au boulevard Montparnasse, en transitant sous le parvis de la gare. Les travaux de cette vélostation sont en cours pour une livraison prévue au cours du mois d'avril 2020.

L'entrée principale de la vélostation sera localisée au niveau de l'accès actuel côté Maine, rue de l'Arrivée. La vélostation offrira dans un premier temps 385 places de stationnement, 176 casiers seront mis à disposition des utilisateurs de la vélostation, dont 56 équipés de prise électrique permettant de recharger les batteries amovibles des vélos à assistance électrique. Son accès sera réservé aux abonnés munis d'un badge permettant d'accéder 7 j/7 j et 24 h/24 h aux services délivrés. Le coût annuel de l'abonnement est de 75 €, 10 € par mois et 25 € par trimestre.

La délibération prévoit de confier la gestion de ces vélostations au concessionnaire du parc de stationnement Montparnasse Raspail qui se situe entre le boulevard Montparnasse et la rue Campagne Première. Ce contrat de concession est actuellement attribué à Indigo et s'achève en juin 2021.

La délibération DVD 10 prévoit la signature d'un avenant au contrat de concession initial permettant à Indigo de reprendre la gestion de la vélostation d'avril 2020, date de livraison, à juin 2021.

La délibération DVD 1 permet d'autoriser la DVD à engager la procédure de renouvellement de la concession globale (parc de stationnement Montparnasse Raspail et vélostation) pour sélectionner un nouvel opérateur à partir de juin 2021. Le renouvellement de la DSP en 2021 permettra un agrandissement de la vélostation dont les travaux seront à la charge du nouvel exploitant.

Mesdames, Messieurs, je vous demande d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N°30

– **2020 DVD 1 -Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14^e) et travaux d'extension de la vélostation Maine-Montparnasse (15^e) - Principe de délégation de service public**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N°31

2020 DVD 10 -Parc de stationnement Montparnasse-Raspail (14e). Avenant n°6 à la convention pour intégrer une vélostation (15^e)

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2020 SG 4 - Conventions de coopération**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Cette délibération concerne la passerelle du Cambodge avec laquelle j'ai débuté ma mandature et avec laquelle je la termine.

Il s'agit d'une convention de coopération pour la gestion de cette passerelle.

Son extension a été livrée le 31 mai 2018 avec la mise en place d'un ascenseur PMR côté Gentilly. Depuis sa réception, les collectivités Cité U et l'État se sont entendus pour définir une gestion partagée et équilibrée de l'ouvrage. Le projet de convention définit la prise en charge par la Ville de Paris des opérations de surveillance, d'entretien de l'ouvrage et des équipements associés (éclairage, serrurerie, ascenseurs) ainsi que la gestion des espaces plantés et par la commune de Gentilly des opérations de nettoyage, de dégraissage, et de fourniture d'eau du réseau d'arrosage. La répartition de ces opérations d'entretien et de maintenance est entendue comme équilibrée et n'engendre pas de flux financier.

La convention désigne également la Cité U comme gestionnaire de la fermeture et de l'ouverture de la grille d'accès. Elle est proposée pour une durée de 20 ans.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs et chers collègues, d'en délibérer.

M. AZIÈRE

Je me réjouis de ce type de convention qui nous permet de dépasser enfin les frontières du périphérique et de travailler avec les communes riveraines. Cet état d'esprit de mutualisation de nos problématiques urbaines, avec la première Couronne, cet esprit intercommunal est quelque chose de tellement attendu et de tellement rare en particulier du point de vue du 14^e arrondissement, que je suis ravi de voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°32

– **Projet de délibération 2020 SG 4 - Conventions de coopération**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

– Q14 2020 01 Question orale à Mme la Maire, Carine PETIT, concernant les travaux de l'école Maurice d'Ocagne

M. LIÉBAULT

Merci Madame la Maire. Je commencerai également par quelques remerciements puisque, ne me présentant pas aux suffrages des habitants pour les prochaines élections municipales, il s'agit de ma dernière intervention de mon dernier Conseil d'arrondissement.

Merci à mes collègues, ceux de la majorité comme de l'opposition, merci notamment aux élus du groupe communiste où il y a toujours une entente très forte. Merci également aux associations sans lesquelles il n'y a pas d'action sociale possible. Merci aux équipes de la mairie du 14^e arrondissement, notamment Mélanie MÉREAU-JEANNE, que je salue tout particulièrement, qui fut d'un grand appui pendant ces années. Je remercie également tous les Quatorziens.

J'adresse ma question à Madame la Maire du 14^e au nom du groupe communiste.

Des travaux urgents et indispensables sont nécessaires à la sécurité et aux conditions d'apprentissage des enfants scolarisés à l'école maternelle Maurice d'Ocagne, où je représente la Mairie du 14^e arrondissement dans le Conseil d'école depuis plusieurs années.

Je précise que ces questions ne sont pas sorties du chapeau, elles sont le fruit d'un travail commun avec l'ensemble de la communauté éducative. Je remercie les parents, les enseignants et la directrice, certains étant présents ce soir dans le public.

Nous vous demandons des explications concernant le rapport de la commission de sécurité datant de septembre 2018, qui exigeait l'enlèvement de certains rideaux du préau de l'école maternelle Maurice d'Ocagne qui empêchaient le désenfumage et l'engagement de les faire remplacer au plus tard en janvier 2019.

Nous souhaitons également des explications concernant le parvis de l'école, inadapté, avec des risques importants de chutes à l'entrée du groupe scolaire, cet endroit nécessitant une pente douce plutôt qu'un escalier.

Les toilettes de l'école sont extrêmement vétustes, avec des problèmes récurrents de plomberie, un manque d'hygiène, de sécurité et d'intimité.

Le rebord d'accès handicapés à l'extérieur des toilettes donnant dans la cour n'a pas été sécurisé malgré plusieurs relances depuis plus d'un an alors qu'une réfection totale des toilettes de l'école élémentaire voisine avait été faite.

Le carrelage extrêmement glissant du hall d'entrée, sans tapis intégré au sol, risque d'occasionner des chutes pour les enfants.

Au vu de la polyvalence de l'utilisation du préau (salle d'activité physique et de motricité, centre de loisirs), les sols et plafonds sont inadaptés, comme en témoignent les différents constats établis par le compte rendu de l'EMAS sur les risques en termes de sécurité.

Nous souhaitons également obtenir des réponses concernant :

- Les installations des portes et fenêtres en inadéquation avec leur usage dans un établissement scolaire : câbles à portée de main des enfants, fragilité ou impossibilité d'ouvrir certains vasistas et fenêtres pour s'adapter à la température extérieure, impossibilité du blocage ou d'ouverture de certaines portes pour faciliter et améliorer la fluidité du passage de plus de 170 enfants et de leurs parents, avec les problèmes de sécurité que cela engendre ;
- L'exposition plein sud du bâtiment avec des risques d'insolation et de déshydratation en été du fait du manque d'ombre dans la cour de récréation ;
- Le revêtement de la cour non approprié au développement de l'équilibre des très jeunes enfants et pourrait occasionner de multiples chutes et des blessures ;
- Les lumières de la cour dysfonctionnent alors que de nombreux enfants restent au goûter et jusqu'à la fermeture du centre de loisirs alors qu'il fait très sombre en hiver ;
- L'école ne comporte pas de lieu de stockage des produits d'entretien malgré leur dangerosité et compte tenu du fait que certains sont inflammables.

Des parents d'élèves, représentés par l'association « ARPEGO », dont des représentants sont dans le public, ont fait signer une pétition en avril 2019 réunissant plus de 110 signatures sur l'école. Cette pétition est aujourd'hui réactualisée pour faire signer les citoyens de l'ensemble du quartier.

Plusieurs commissions de sécurité sont déjà intervenues au sein de l'établissement et font état de certains points évoqués ; plusieurs visites d'architectes et de la mairie ont été organisées. Nous aimerions savoir où en sont les avancées sur ces points soulevés, et ce qui a été décidé en concertation de la communauté éducative.

Depuis la rentrée 2019-2020, le nombre d'enfants en situation de handicap est en augmentation, ce qui nécessite une AESH ou une aide individualisée. Nous nous interrogeons sur l'obtention d'une aide par la MDPH pour pallier ce problème. Pour l'instant, ces enfants occupent pleinement l'attention des adultes encadrants en mettant à rude épreuve la sécurité du groupe. La directrice, Mme VIARD - présente également et je l'en remercie -, fait remonter régulièrement ces observations depuis 2009 grâce au site Internet Sequana.

Nous vous remercions, Madame la Maire, des réponses que vous nous apporterez.

M^{me} PETIT

Je demande à tous les intervenants de bien vouloir être synthétique. Normalement, le règlement intérieur indique que l'ensemble des interventions ne doivent pas excéder 30 minutes, mais nous sommes souples.

Madame la Maire accorde la parole successivement aux différentes intervenantes suivantes en ayant fait la demande

Mme Sandra CUSSIGH

Je suis élue, représentante des parents d'élèves, et je représente ici l'association « ARPEGO » et nous sommes venus à plusieurs. J'ai des jumeaux à l'école maternelle Maurice d'Ocagne. Je suis là pour vous dire à quel point les parents sont exaspérés. Nous avons vraiment le sentiment de total abandon de cette école maternelle. M. LIÉBAULT a évoqué certains travaux. Je voulais préciser certaines choses.

Depuis 2009, Mme VIARD, la directrice, fait état tous les ans des besoins de mise en sécurité des locaux sur Sequana. Des accidents ont eu lieu, notamment sur le rebord d'accès handicapés à l'extérieur des toilettes où un agent de la CASP a dû être arrêté pour accident de travail.

Nous avons fait des demandes régulières par courrier et par mail. À la mise en place des rythmes scolaires à Paris, la mairie s'était engagée pour une ASEM par classe par application de l'article 412-127 du Code des communes. Aujourd'hui, il y a encore des ASEM manquantes dont le nombre est inférieur à celui des classes.

Avec les parents d'élèves, nous sommes étonnés. Nous avons voulu déposer un vœu à ce Conseil d'arrondissement, j'ai repris les quelques précisions de notre vœu initial. Nous aimerions qu'un élu défende vraiment l'école publique. Des tonnes de subventions assez conséquentes ont été votées ici ce soir pour des projets associatifs, c'est très bien. L'école maternelle et les locaux de nos enfants, c'est la base.

Nous demandons que soit adopté ce soir dans ce conseil un vœu qui demande que la Mairie de Paris prenne les dispositions immédiates pour effectuer les travaux nécessaires à la mise en sécurité des enfants et du personnel éducatif et d'obtenir un planning d'exécution des travaux. Les engagements oraux nous exaspèrent quelque peu. La commission de sécurité pour le risque d'enfumage dans le grand préau de cette école maternelle est passée en septembre 2018. Pour retirer des rideaux, il a fallu plus d'un an et demi.

Nous demandons également la présence d'une ASEM par classe dans les plus brefs délais et enfin, mettre un encadrement adéquat pour les enfants en attendant la mise en place de leur MDPH.

M. Pascal CUSSIGH

Je suis élu de l'association ARPEGO pour la première année. J'ai été assez surpris de l'importance du dossier. Je suis avocat de profession, concernant une demande de travaux je ne m'attendais pas voir un tel dossier sur des questions qui me semblaient assez simples. Un an et demi pour retirer des rideaux, cela a exaspéré le personnel éducatif et les parents.

Nous aimerions faire passer le message que les demandes qui sont faites ne sont pas de confort, mais des questions de sécurité. Le passage de la commission de sécurité incendie a été évoqué, le stockage de produits dangereux dans le préau. Celui-ci a quatre fonctions dans cette école alors qu'il est censé n'en avoir qu'une.

L'exaspération monte chez les parents dont les enfants sont scolarisés dans cet établissement, ils se lassent des engagements non tenus.

Nous sommes deux avocats au sein de l'association ARPEGO. Dans un souci de transparence, je tenais à dire aujourd'hui que l'association ne se contentera plus d'engagements oraux non tenus, mais que nous donnerons conseil d'engager la responsabilité de la mairie aux parents qui nous consultent au sujet des difficultés dans l'école et parce que des accidents peuvent y survenir de nouveau. Si ces accidents sont directement liés à des travaux non réalisés par la Mairie, il me semble que celle-ci devra en assumer la responsabilité.

Nous souhaitons que la situation soit traitée. Il est vrai qu'un vœu aurait permis un débat et une remontée au Conseil de Paris. Nous souhaitons que ces problèmes importants soient enfin pris en considération.

M. Vincent VAUTIER

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais ici apporter le soutien du Parti ouvrier indépendant démocratique à la demande des parents d'élèves et du personnel de l'école Maurice d'Ocagne.

Les exigences qui sont les leurs et qu'ils viennent de formuler sont légitimes parce qu'elles engagent la sécurité des enfants. Leur demande s'adresse à Mme HIDALGO et à sa majorité du Conseil de Paris afin de demander au Conseil d'arrondissement de prendre position fermement pour que les dispositions soient prises immédiatement pour engager les travaux, pour que soient embauchées les ASEM qu'ils demandent dans le vœu formulé. Leur demande est légitime de vouloir passer des promesses aux actes.

Je souligne également le fait qu'il est impossible de faire le lien entre leur instance à obtenir satisfaction sur les revendications qui concernent la sécurité des enfants et le fait que, le 9 décembre dernier, Mme HIDALGO et sa majorité ont adopté un budget 2020 marqué intégralement par la politique macronienne de réduction des coûts. S'il fallait en donner deux exemples : les quatre millions d'euros supprimés dans l'aide sociale à la petite enfance et les 13 postes d'ASEM supprimés dans les écoles.

Pour conclure, j'appuie la demande des parents et du personnel. Les élus se réclamant de la défense des intérêts de la population, de l'enfance, de l'instruction publique, ont la responsabilité de porter le vœu qui est proposé aujourd'hui par les parents d'élève. Merci.

M^{me} BERTRAND

Cette question me permet d'expliquer ce qui a été fait et ce qui sera fait au sein du groupe scolaire Maurice d'Ocagne.

J'insiste sur le fait que, pour notre majorité, toutes les écoles de l'arrondissement sont depuis six ans une priorité. En aucune manière il n'y a danger pour les enfants au quotidien. Quand les directeurs, les directrices, les REV appellent les services pour mentionner un problème de câble électrique dangereux dans une école, la réaction des services de la Ville dans ce cas est immédiate.

Je précise tout d'abord que, depuis la rentrée 2019, le groupe scolaire Maurice d'Ocagne est entré dans le dispositif « Tous mobilisés 3 », j'en avais parlé à plusieurs reprises. Nous avons souhaité avec Carine PETIT que cette école rentre dans ce dispositif pour que l'ensemble des moyens importants y soient mis en place.

Ce dispositif n'est pas seulement lié aux travaux, il est beaucoup plus largement travaillé avec la communauté éducative et les parents. Depuis la rentrée, nous nous sommes réunis avec des parents d'élèves. Je constate que la communication avec les parents élus présents dans le comité de pilotage n'est pas suffisante. Nous organiserons des réunions avec tous les parents pour préciser le travail en cours. Ces réunions ont acté le diagnostic des dysfonctionnements et des difficultés existantes au sein de ce groupe scolaire - vous en avez cité certaines - et surtout un plan d'action travaillé avec tous les partenaires que nous mettons actuellement en place.

Parmi ces projets, je signale le travail qui est fait avec le centre social Maurice Noguès, avec le Théâtre 14 pour initier des projets dans ce groupe scolaire ainsi qu'un projet linguistique avec des langues étrangères, à la demande des parents.

Je rappelle également que depuis six ans, 1 840 000 € ont été dépensés pour tous les travaux concernant la sécurité pour l'élémentaire et la maternelle d'Ocagne.

Pour les rideaux, cela a pris du temps, mais ils ont été retirés. Concernant l'inadéquation du parvis de l'école et de l'école maternelle, des projets ont été réalisés par la DVD et la DEVE, ils ont été présentés à la directrice de l'école et seront présentés aux parents élus du comité de pilotage de « Tous mobilisés » et de tous les partenaires éducatifs et du personnel de la Ville à la fin du mois. Nous ne prenons pas la décision de faire le choix sur les trois options proposées et ces travaux de l'entrée de l'école maternelle seront réalisés pendant les vacances de Pâques, comme je l'ai déjà annoncé à l'école.

Concernant la vétusté des toilettes de l'école et le problème récurrent de plomberie, vous le savez, depuis cette mandature, l'une de nos priorités a été la réfection des sanitaires dans de très nombreuses écoles du 14^e arrondissement. Elles ont été complètement refaites en concertation avec les parents et la communauté éducative pour l'école élémentaire. La programmation pour l'école maternelle est prévue en 2021. Nous essaierons d'avancer cette date en 2020 s'il reste des crédits.

Concernant le carrelage glissant du hall d'entrée, plusieurs solutions techniques ont été abordées. Des saillies seront faites dans l'entrée pour disposer un paillason et poser un sol souple dans le préau au cours de l'année 2020.

Le mauvais état du bâti des fenêtres et des portes est connu des services. Les travaux sont prévus dans la programmation 2020 et 2021.

Concernant les cours, la priorité est donnée depuis deux ans de refaire toutes les cours des 36 écoles du 14^e arrondissement, comme dans les 680 de Paris. Nous avons également annoncé lors du comité de pilotage que leurs travaux étaient prévus en transformation dans les programmations 2020 et 2021.

L'ancien bâtiment rouge sera refait et comprendra des lieux de stockage des produits dangereux dans quelques mois. Un travail est en cours par la CASPE et l'école pour modifier la destination du local d'entretien actuel.

Enfin, concernant le recrutement des AESH pour les enfants en situation de handicap : vous ne le savez peut-être pas, mais cela ne relève pas de la Ville de Paris, mais de l'Éducation nationale. Pour le groupe de Maurice d'Ocagne et d'autres écoles, nous avons déploré l'absence d'AESH pour les enfants. Avec Madame la Maire, nous réalisons quasiment systématiquement un recensement à la rentrée de septembre pour faire remonter au rectorat les AESH manquants. Malheureusement, il est tout à fait exact que le nombre d'AESH n'est pas suffisant pour avoir une école inclusive telle que nous le souhaitons.

Nous poursuivons notre travail avec les directrices du groupe scolaire (Mmes VIARD et ABGRALL). Des représentants de parents élus figurent dans le groupe de travail. Si l'association ARPEGO considère qu'ils ne sont pas suffisamment nombreux, et si elle souhaite avoir plus de représentants, je suis tout à fait ouverte à la discussion.

Nous continuerons à améliorer, comme nous le souhaitons, la vie des enfants, celle des personnels enseignants, éducatifs et de la Ville, que je salue, ainsi que ceux de toutes les écoles du 14^e arrondissement. Je suis à votre disposition pour nous réunir autour de ces questions.

M. LIÉBAULT

Merci beaucoup pour ces éléments. Il est un peu dommage d'attendre « Tous mobilisés » et la fin de la mandature pour des demandes faites depuis plusieurs années avec des risques importants pour les enfants. Il suffit d'aller voir l'état de vétusté de certains endroits comme les toilettes et d'imaginer des enfants dans ces locaux.

Nous avons des engagements précis répondant aux questions. Il manque l'auvent et les risques d'insolation dans la cour. Merci pour les réponses apportées pour tous les autres éléments.

– V14 2020 01 Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail - Vœu pour la réalisation d'un parking souterrain suffisamment vaste pour répondre aux besoins des futurs habitants de l'éco quartier Saint-Vincent de Paul

Rapporteur : M. François SCHLUMBERGER

M. François SCHLUMBERGER

Merci Madame la Maire de me donner une nouvelle fois la parole pour Saint-Vincent-de-Paul, je crois que c'est la cinquième fois. J'ai découvert beaucoup de choses au cours de cette mandature.

Ce vœu a été voté à mon initiative en Conseil de quartier le 5 décembre dernier. Je rappelle qu'à Saint-Vincent-de-Paul, pour les communs situés sous le futur bâtiment Denfert, qualifié de centrale de mobilité, vous avez déclaré le 22 mars 2017, Madame la Maire : « Après les travaux de l'aménageur pour pouvoir objectiver les besoins en stationnement, il y aura un retour très précis et un échange spécifiquement sur ce point, ne serait-ce que pour que l'on ne se trompe pas dans notre décision, je vous le dis de façon très claire. » L'aménageur a donc mandaté un cabinet, il a rendu ses conclusions, celles-ci pourraient être discutées, mais ce n'est ni le lieu ni le moment.

Je veux juste très brièvement illustrer avec mon petit papier ces conclusions. Vous voyez l'évolution de 1990 à 2025 du taux de motorisation des ménages dont il découle le nombre de places de parking nécessaires avec en bleu deux hypothèses pour Paris et en vert le 14^e et les alentours de Saint-Vincent-de-Paul. Sur ces bases, le cabinet a élaboré trois scénarii en intégrant le fait - dit-il - qu'autour de Saint-Vincent-de-Paul, il y a aujourd'hui un déficit de 750 places.

Le premier scénario de 223 places est dit « tendanciel », le deuxième est dit « de ville connectée » avec 170 places et le troisième est dit « de ville de proximité » avec 94 places, dont 60 pour les futurs résidents qui occuperont 600 logements.

J'attire votre attention sur le fait que ce vœu ne réclame pas de retenir un scénario en lieu et place de celui que vous avez retenu ou qu'un autre nombre de places de stationnement soit prévu. Il demande simplement à la Maire d'honorer l'engagement pris d'organiser un débat de concertation au cours duquel nous pourrions dès lors débattre du nombre de places souhaitables. Que l'on ne me dise pas que la réunion du 27 juin organisée par Paris Métropole aménagement avec quelques membres d'une commission de Conseil de quartier en tenait lieu. Elle s'est réunie en catimini, sans aucune publicité et avec très peu de monde.

Sur le fond, je souhaite souligner que si le nombre de places devenait excédentaire, celles-ci pourraient être utilisées pour dégager des places de stationnement en surface et favoriser ainsi l'implantation de nouvelles voies de circulation réservées aux vélos. Ce vœu n'est donc pas en faveur des voitures dans Paris, mais bien au contraire, un vœu dont les conséquences seront une diminution de la présence visible des automobiles.

Je me félicite d'avoir reçu deux appuis importants de la part de David BELLARD et Anne HIDALGO, tous deux dans *Le Parisien*. Le 6 novembre pour lui qui dit vouloir, je cite : « *transformer Paris en vélopôle en créant des pistes cyclables sécurisées dans toutes les rues en supprimant 50 % des places de stationnement* » et le 11 janvier pour Mme HIDALGO, lors du lancement de sa candidature, je cite : « *Nous irons plus loin en faisant de nouvelles pistes pour le confort et la sécurité des cyclistes en gagnant sur les places de stationnement.* »

Je vous remercie de votre attention pour le vote à venir que j'imagine unanime. Merci.

M^{me} PETIT

Lorsque nous avons lancé cette opération d'aménagement pour la ZAC Saint-Vincent-de-Paul, nous avons imaginé faire un quartier sans forcément y inclure de places de stationnement souterrain. Nous avons bien évidemment très vite identifié avec Yannick BELTRANDO et l'aménageur, Paris Métropole Aménagement, qu'il y avait des sous-sols très intéressants à préserver. Ils sont rares et précieux dans une ville et l'on peut leur trouver une fonction et un usage importants.

Nous nous sommes engagés à la réalisation d'une étude précise pour partager le diagnostic et des éléments objectifs et étudier, avant le lancement et la définition du cahier des charges des lots, s'il était nécessaire d'aménager des places de parking souterrain. Cette étude d'analyse des besoins en termes de stationnement pour la ZAC Saint-Vincent-de-Paul a été réalisée et est accessible à tous en ligne - c'est tout sauf du catimini - sur le site Internet de la Ville ou de l'aménageur. Cette étude a

été présentée à la commission Saint-Vincent-de-Paul du conseil de quartier en juin dernier, elle est donc publique.

Chacun des lots de la ZAC a fait l'objet d'une concertation. De nombreux habitants ont participé aux conférences citoyennes sur toutes les thématiques à enjeu du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul au cours desquelles des experts sont intervenus. Certes, elles ne s'appelaient pas réunion de concertation. 60, voire 90 personnes, ont participé à ces réunions.

Pour chaque lot, avant désignation, des ateliers se sont déroulés lors desquels les habitants ont rédigé des contributions citoyennes et ils ont même participé aux jurys. Ils ont émis des avis éclairés et élaborés à plusieurs.

Cette étude réalisée par un cabinet expert en mobilité met en avant une baisse tendancielle importante de la motorisation des ménages parisiens, mais également de ceux qui rejoignent Paris pour différents usages, qui se situe actuellement à 0,43 voiture par ménage. Le cabinet avance ensuite que si l'on suit la même tendance qu'observée depuis 2010, en 2025 - le quartier sera en fonctionnement normal de vie de quartier - ce sera un taux de 0,32 voiture par ménage. Dans le secteur de Saint-Vincent-de-Paul, on dénombre 4 909 places de stationnement. Cette baisse du taux de motorisation induira la présence d'environ 1 400 voitures individuelles motorisées en moins en 2030. Les places se libèrent plus facilement et plus rapidement dans l'espace public ou dans les parkings souterrains existants de l'arrondissement.

C'est pour cela que le besoin identifié en places de stationnement par le cabinet qui a mené cette étude s'évalue entre 60 et 94 et non 290.

Nous avons voulu également inscrire dans le cahier des charges du quartier Saint-Vincent-de-Paul une centrale de mobilité. Ce dispositif est utile en termes de logistique urbaine sur le dernier fameux kilomètre ou les fameux derniers 500 mètres qui font la vie d'un quartier. Nous souhaitons situer cette centrale de mobilité à l'entrée du quartier, dans les sous-sols du fameux lot Denfert qui est actuellement en cours de démolition.

Elle comprendra différents services de logistique urbaine, des véhicules partagés, des vélos-cargos permettant des livraisons innovantes ainsi que des stationnements pour des vélos et pour les véhicules. L'objectif est d'apporter un service de mobilité plutôt qu'un parc de stationnement classique et cette centrale sera totalement évolutive dans le temps. Il y aura toujours besoin de logistique urbaine à fonction collective plutôt que de places de stationnement individuelles. Je vous invite d'ailleurs à aller voir de plus gros acteurs de la Ville comme Unibail : ils ont beaucoup de mal à remplir leur parc de stationnement situé à Gaieté et s'interrogent à ce sujet. Cette centrale de mobilité pourra répondre à d'autres besoins en services partagés.

Nous avons tenu notre engagement de réaliser ce diagnostic et cette étude, nous l'avons présenté et partagé. Vous savez très bien, M. SCHLUMBERGER, qu'à partir du moment où nous partageons des données, on peut être d'accord ou pas. Il nous appartient d'arbitrer et de faire des choix de conception de ce quartier.

Lors de sa livraison, vous verrez dans les prochaines semaines ou mois, comment tous les candidats ayant répondu pour le dernier lot de la façade Denfert se sont emparés du sujet de cette centrale de mobilité. Si la question est de nous demander de construire une place de stationnement pour un logement, ce sera non. Aujourd'hui, des immeubles sont construits dans Paris et la demande principale porte sur le parking vélos. Ce sera fait dans tous les lots. Au final, ce sont des places de stationnement classiques qui pourront à tout moment être réévaluées en fonction de l'évolution de la motorisation en véhicules individuels pour accéder à ce quartier.

Nous assumons notre choix et notre arbitrage malgré les désaccords.

Je tiens tous les documents à disposition qui sont accessibles aux citoyens demandeurs.

M. LETISSIER

Monsieur SCHLUMBERGER, M. FARGUES, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler sur ce quartier. Vous avez été très impliqués tout au long de ce dossier et vous avez contribué à faire vivre la participation citoyenne à ce projet par la constance de vos interventions et de vos engagements.

Je suis écologiste, donc pour une ville libérée de la voiture, pour les piétons, pour les bus, les vélos, pour la nature surtout. Je me souviens des premières réunions avec la direction de l'urbanisme et de grands ingénieurs de la Ville de Paris. Ils étaient terrifiés à ma demande d'un quartier sans voiture à Saint-Vincent-de-Paul. J'ai tenu bon, nous avons défendu ce projet et cela a fini par porter ses fruits.

Je ne comprends pas votre vœu comme une demande dogmatique de dire « On veut plus de voitures ». C'est votre position. La fin de votre vœu demande de la participation citoyenne. Je pense qu'il est important, avec une démarche participative pour la réalisation d'un quartier d'aller très loin dans la démarche citoyenne. Je suis pour votre demande d'avoir de la participation citoyenne sur la question des parkings. Je suis en désaccord sur la place de la voiture, il faut aller vers une ville libérée de la voiture, mais il faut en discuter de manière rationnelle avec les experts, avec le Conseil de quartier, les citoyens. Je voterai donc ce vœu.

M. AZIÈRE

Merci, Monsieur SCHLUMBERGER pour ce vœu dont j'adopte l'esprit et la revendication principale d'obtenir plus de participation. Je partage beaucoup de réticences énoncées sur la procédure de concertation sur ce projet urbain, un peu phare de la mandature.

J'avais déjà identifié le sous-dimensionnement du parking. L'ouverture d'une concertation sur la place de la voiture et sur la taille d'un parking pour ce projet me paraît indispensable et j'accompagnerai évidemment tous les efforts qui seront faits par le Conseil de quartier pour que cette participation ait lieu. Néanmoins, je m'inscris dans un rejet total de ce projet, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Je m'inscris dans le rejet de la sur-densification d'un projet urbain qui installera dans un quartier 600 logements le faisant le plus dense de Paris, l'une des villes les plus denses du monde. Il sera plus cohérent de continuer à vous soutenir pour que vos arguments portent le plus loin possible dans l'état actuel des choses, mais j'espère que bientôt, et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas le voter, nous serons en situation de responsabilité et que nous pourrions dès lors apporter de nouvelles orientations à ce projet qui permettront de mieux l'insérer dans son environnement et son cadre urbain.

Mme CARRÈRE-GÉE

J'ai lu le vœu. Quoi que je pense du projet Saint-Vincent-de-Paul - nous avons des positions identiques avec Éric AZIÈRE -, un vœu est déposé par le Conseil de quartier Montparnasse Raspail qui demande une nouvelle phase de participation citoyenne. Dans toutes les hypothèses, il faudra rediscuter de ce projet et il nous est proposé de rediscuter avec les citoyens d'un de ces volets importants pour les habitants, leurs visiteurs, pour l'équipement culturel qui y sera construit. Nous voterons donc ce vœu, merci.

M^{me} LEKIN

J'explique pourquoi je voterai ce vœu. Je suis pour débarrasser l'espace public des voitures, mais l'on ne parle pas des motos qui deviennent quasiment plus prégnantes que la voiture actuellement. Il faut des parkings pour ce faire. Je ne me sens pas le droit d'interdire à quiconque d'avoir une voiture, mais il faudra peut-être, par la pédagogie, arriver à faire comprendre que la voiture ne doit plus être le premier moyen de locomotion. En débarrassant l'espace public de la voiture, on préfère les transports qui sont ainsi faits de façon plus efficace pour que les gens puissent se déplacer.

M^{me} PETIT

Je salue la position d'Éric AZIÈRE, la seule ayant le mérite de la clarté et de la cohérence depuis six ans sur ce dossier. L'information circule déjà depuis longtemps pour s'inscrire aux réunions et aux ateliers organisés où j'ai rarement vu la participation des élus intervenus ce soir.

Nous nous apprêtons à présenter les équipes lauréates. Plus de 200 personnes ont participé aux différents ateliers avec la démarche novatrice, où 40 futurs locataires des lots Petit et Chaufferie qui ont travaillé aussi sur toutes les dimensions du quartier. Nous présenterons également le lot Denfert assorti de contributions citoyennes. Un stationnement pour deux-roues (vélos et motorisés) s'ajoutera à celui des véhicules individuels dans la centrale de mobilité. Je pense que les voix des citoyens ont été entendues selon une méthode inhabituelle, mais très pertinente.

Encore une fois, je n'oppose pas les avis émis par les Conseils de quartier concernés qui ont toujours été associés, y compris à la définition de la méthode de la concertation au tout début de cette mandature. En revanche, je trouve qu'il est très facile de demander une nouvelle phase de participation citoyenne à six semaines des élections municipales quand on est en responsabilité sur ce dossier depuis de nombreuses années.

DÉLIBÉRATION N°33

– V14 2020 01 Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail - Vœu pour la réalisation d'un parking souterrain suffisamment vaste pour répondre aux besoins des futurs habitants de l'écoquartier Saint-Vincent de Paul

Rapporteur : M. François SCHLUMBERGER

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 8 dont 1 pouvoir

Contre : 18 dont 3 pouvoirs (D. ANTONELLI, M. AUFFRET, H. BÉGUÉ, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, P. CHERKI, C. CHEVALIER, É. GUY-DUBOIS, N. LIÉBAULT, V. MAUPAS, É. MERCIER, H. de la MOISSONNIÈRE, C. PETIT, O. POLSKI, D. POURTAUD, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Abstentions : 2 dont 0 pouvoir (É. AZIÈRE, C. MOURIN)

– Projet de vœu V14 2020 02 - Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail - Vœu pour la réalisation d'un point d'eau dans le square Gaston Baty

Rapporteur : M. Alain FARGUES

M. Alain FARGUES

Bonsoir Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris et d'arrondissements. Je remercie tout d'abord Florentin LETISSIER qui a mentionné que je m'intéressais depuis longtemps au projet Saint-Vincent-de-Paul. C'est ce que je fais en effet depuis 2014 avec le comité d'organisation et de concertation, avec les présidents des Conseils de quartier successifs. Je suis maintenant référent de la commission s'y rapportant.

Comme évoqué par Mme la Maire, de nombreuses réunions ont lieu, j'essaie d'y assister au maximum. On retrouve des ateliers sur le site de Paris Métropole Aménagement ou sur le blog « Saint-Vincent-de-Paul, le projet ».

Le vœu demande la réalisation d'un point d'eau dans le square Gaston Baty rénové il y a quelques années. Ce square est de plus en plus fréquenté par des enfants qui viennent y jouer, goûter après l'école, le mercredi, les dimanches et jours fériés. Pour des raisons d'hygiène, la préoccupation des familles est que les enfants puissent se laver les mains avant.

Considérant qu'un point d'eau pour se rafraîchir au moment des canicules serait le bienvenu,

Considérant que Mme HIDALGO a mis, dans ses priorités, l'ajout de points d'eau dans tous les jardins et squares de notre Capitale,

Le Conseil de Quartier Montparnasse Raspail émet le vœu d'installer un point d'eau dans le square Gaston Baty.

M^{me} PETIT

Vous connaissez notre position. Cette demande de riverains date d'octobre 2019. Cette installation de fontaine par la direction des espaces verts est prévue pour juin 2020. Nous ne pouvons voter ce vœu correspondant à une programmation prévue.

DÉLIBÉRATION N°34

– Projet de vœu V14 2020 02 - Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail - Vœu pour la réalisation d'un point d'eau dans le square Gaston Baty

Rapporteur : M. Alain FARGUES

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 dont 0 pouvoir

Contre : 20 dont 3 pouvoirs (D. ANTONELLI, M. AUFFRET, H. BÉGUÉ, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, P. CHERKI, C. CHEVALIER, É. GUY-DUBOIS, F. LETISSIER, N. LIÉBAULT, V. MAUPAS, É. MERCIER, H. de la MOISSONNIÈRE, C. MOURIN, C. PETIT, O. POLSKI, D. POURTAUD, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Ne prennent pas part au vote : 2 dont 1 pouvoir (C. GRUNENWALD, S. LEKIN)

– **Projet de vœu V14 2020 3 - Vœu proposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la pose d'une statue de Shafic ABBOUD dans le parc Montsouris**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je présente un vœu que nous avons déposé avec les élus de la majorité municipale à la suite de la rencontre avec des descendants de Shafic ABBOUD, ancien habitant du 14^e arrondissement, et qui souhaitent rendre hommage à cet artiste d'origine libanaise.

Né au Liban en 1926, il était issu d'une famille de paysans de la montagne, et son père fut commerçant dans la capitale libanaise.

Il suivit des études d'ingénieur, mais il a très vite rencontré la peinture qui l'a passionné et s'est très vite orienté vers l'Académie des Beaux-arts de Beyrouth.

Nous avons eu une rencontre passionnante avec les amoureux et les passionnés de cet artiste libanais et des représentants de sa famille.

Il est mort à Paris en 2004 et a beaucoup travaillé aux abords du Parc Montsouris.

Il nous a semblé important de marquer par ce vœu l'intention de la Ville de Paris à rendre hommage à cet artiste libanais, à son œuvre. Un projet est en cours avec des partenaires possibles (Centre Pompidou, Institut du Monde Arabe) pour rendre hommage à cet artiste libanais là où il a travaillé et là où il a aimé vivre à Paris et s'exprimer.

J'espère que la Ville de Paris pourra honorer, comme nous avons pu le faire, avec le Conseil de quartier Montsouris-Dareau et l'hommage à Chana ORLOFF sur l'espace public, et j'espère que nous pourrons aboutir à cette réalisation pour rendre hommage à cet artiste et à son œuvre.

L'objectif de la famille et des amis de Shafic ABBOUD est de trouver les moyens d'arriver à faire une réplique d'une de ses sculptures dans le Parc Montsouris, voire dans l'avenue René Coty si les contraintes du Parc sont trop restrictives, à l'image de la sculpture de ZADKINE dans l'allée Edgar Quinet.

J'espère que ce vœu recueillera l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N°35

– **V14 2020 3 -Vœu proposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à la pose d'une statue de Shafic ABBOUD dans le parc Montsouris**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2020 04 - Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale relatif à la dénomination du centre nautique situé Avenue Paul Appell**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Un nouveau centre nautique avec grand, petit bassin et solarium voit le jour aux abords du centre sportif ÉLISABETH à la Porte d'Orléans.

Nous émettons le vœu ce soir de nommer ce futur centre nautique, normalement livré le 31 janvier, « Piscine Jeanne et Thérèse BRULÉ ».

Ce sont deux sœurs, sportives du début du XXe siècle et fondatrices du Femina Sport.

Thérèse BRULE, dactylographe de métier, est une athlète polyvalente, détentrice de quatre records de France aux Championnats de 1917 ayant eu lieu au Stade ÉLISABETH. Elle prend part au record du monde de 10x100m en 1921 avec notamment sa sœur Jeanne et Germaine DELAPIERRE qui donnera peut-être son nom à un gymnase dans l'arrondissement.

Jeanne BRULÉ est elle aussi une athlète polyvalente du Femina Sport. Secrétaire Générale de la Fédération des sociétés féminines sportives de France, elle est par ailleurs présidente du Femina Sport après la Seconde Guerre Mondiale. C'est elle qui négocie avec la Ville de Paris, à la revente du stade ÉLISABETH, la mise à disposition de locaux dans l'enceinte du stade pour le club.

Fondatrices du Femina Sport, bastion du féminisme sportif, elles s'illustrent toutes deux, avec Alice MILLIAT, Germaine DELAPIERRE et Suzanne LIÉBRARD, dans leur volonté de rompre avec les codes sexués des activités physiques.

Considérant l'impact de Jeanne et Thérèse BRULÉ pour le sport féminin,

Considérant la présence du Gymnase Alice MILLIAT, (fondatrice de la fédération sportive féminine internationale) sur le territoire du 14^e arrondissement,

Considérant la présence du Femina Sport depuis 1912 au Stade ÉLISABETH, haut lieu du sport féminin depuis l'entre-deux-guerres,

Sur proposition de Carine PETIT et la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris donne son accord et procède à la dénomination « Piscine Jeanne et Thérèse BRULÉ » pour le centre nautique situé avenue Paul Appell, en hommage à ces deux sportives du XX^e siècle.

Il s'agit de boucler la boucle avec le Gymnase Alice MILLIAT, ÉLISABETH, l'épouse du fondateur du Femina et financier de l'actuel stade, et de donner le nom de ces deux sœurs à cette future piscine avant peut-être de continuer l'effort de dénomination avec des figures du sport féminin notamment. Merci.

DÉLIBÉRATION N°36

– **V14 2020 04 -Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale relatif à la dénomination du centre nautique situé Avenue Paul Appell**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2020 05 - Vœu proposé par Carine PETIT, Danièle POURTAUD et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Shamai HABER**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je remercie Danièle POURTAUD qui n'a pu être là ce soir et qui est à l'origine de ce vœu. Elle a rencontré la fille de Shamai HABER, sculpteur polonais qui a beaucoup marqué l'aménagement de Paris et du 14^e arrondissement.

Né en 1922, il a émigré en Israël en 1935 et a emménagé à Paris en 1949. Il a toujours et longtemps pensé et imaginé l'aménagement de villes nouvelles, tant en France qu'à l'étranger.

Il est le créateur de la fontaine de la place de Catalogne inaugurée en 1988 par Jacques Chirac.

Danièle POURTAUD a rencontré sa fille, Béatrice HABER, très récemment pour aborder la méthode pour rénover, remettre en fonction la place de Catalogne, source de nombreuses interrogations quant aux possibilités de restauration en respectant l'œuvre et la signature de son père. Elles ont convenu de pouvoir rendre hommage au sculpteur en apposant une plaque à l'adresse de ses anciens ateliers au 18 rue de Gergovie.

J'espère également l'unanimité pour ce vœu et je remercie encore une fois Danièle POURTAUD pour avoir suivi et organisé ce rendez-vous de travail.

M. AZIÈRE

Il s'agit de poser une plaque sur le lieu de son atelier et non pas sur la place de la Catalogne où je crois me souvenir qu'une plaque rend hommage à sa sculpture. Au fond, le meilleur hommage que l'on pourrait lui rendre serait de remettre en état la fontaine de la place de Catalogne.

DÉLIBÉRATION N°37

– **V14 2020 05 -Vœu proposé par Carine PETIT, Danièle POURTAUD et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Shamai HABER**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

– **Projet de vœu - V14 2020 06 Vœu du groupe PCF relatif à la création de fours communaux collectifs**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

Merci Madame la Maire. C'est un vœu qui ne mange pas le pain, c'est le cas de le dire, pour terminer cette mandature dans la joie et la bonne humeur.

L'association « Florimont » propose avec « Graine de Quatorzien » une action reliant la transmission des savoirs artisanaux, la pédagogie sur la chaîne de fabrication du pain et le plaisir de faire soi-même des semis et des pâtons en impliquant les habitant·e·s à la rencontre de boulangers, les écoles et des jardins partagés.

Considérant que mettre à disposition des habitant·e·s de quartier un four public mobile ou maçonné, autogéré, sans but commercial et accessible à toutes et tous aurait pour but de vivre des histoires

partagées autour du pain, de découvrir son histoire, sa diversité, de se retrouver autour du four à la découverte des recettes du monde entier telles que les habitant-e-s les pratiquent,

Considérant qu'un four à bois mobile installé devant le Château ouvrier attire chaque année de nombreux boulangers et boulangères en herbe,

Considérant qu'idéalement, la construction du four pourrait se faire en auto-construction collective au moindre coût,

Nous demandons à la Maire de Paris que la Ville de Paris expérimente un dispositif avec ses propres moyens municipaux, pour que soient mis en place des fours communaux collectifs et autogérés.

Mme Sabine BRÖHLE

Bonsoir. Je crée actuellement une association des amateurs et amatrices du pain maison à base de matière première locale et non industrielle. Je suis un peu émue de parler dans cette salle lors de Conseil d'arrondissement.

J'ai eu l'occasion de participer à des réunions publiques dans le cadre d'un projet que j'ai conduit de A à Z consistant à monter une pension de famille aux Thermopyles, rue de Plaisance qui est géré par une association d'habitants. Ce projet est en lien avec celui de four communal, c'est une envie qui m'habite de toujours être active dans une citoyenneté où les habitants peuvent se rencontrer, se rassembler.

Autour d'un four, il est tout à fait possible d'entretenir le lien social dans un quartier. Dans une grande métropole comme Paris, où la vie devient de plus en plus dure pour les gens, il est essentiel de pouvoir mettre en contact les différentes communautés qui vivent ensemble dans les écoles, par exemple. Nous avons déjà fait l'expérience, en empruntant le four mobile de l'association et en le posant dans un jardin partagé rue des Thermopyles, que l'on peut vivre de très belles choses. Nous avons accueilli des migrants refoulés, nous nous sommes réchauffés autour du feu. Nous avons accueilli des familles des écoles et nous avons discuté tout l'après-midi en apprenant à allumer le four. Cela connecte avec des choses auxquelles nous n'avons pas souvent accès en ville, cela réanime des cycles qui ont du sens et cela connecte avec une énergie que l'on peut perdre en ville. Ce serait bien d'en avoir plusieurs et encore mieux de voter un budget dédié.

Mme Isabelle ARMOUR

Le projet « Graine de Quatorziens » existe depuis cinq ans et fait intervenir les habitants autour du jardinage, de l'école, des ateliers farine. Ils montrent la provenance de ce que l'on mange. Ce vœu de four collectif prolonge le projet dont nous ne sommes pas propriétaires. Au contraire, il s'agit qu'il s'essaime, et d'aller encore plus loin pour l'alimentation, le gaspillage alimentaire et le bien vivre ensemble, la proximité et se connaître dans la rue et les écoles et les jardins. Je suis ravie de présenter ce vœu.

DÉLIBÉRATION N°38

– **V14 2020 06 Vœu du groupe PCF relatif à la création de fours communaux collectifs**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2020 07 - Vœu relatif aux travaux de l'avenue René Coty, déposé par Félix de VIDAS et les élus du groupe 100 % Paris 14**

Rapporteur : M. Félix de VIDAS

M^{me} PETIT

Je précise qu'il y a cinq demandes de prise de parole. Je remercie chaque intervenant de ne parler que deux minutes chacun.

M. de VIDAS

Merci Madame la Maire. C'est le dernier vœu de la mandature, j'espère qu'il sera adopté comme les nombreux précédents. S'il y a autant de questions, c'est qu'il intéresse de nombreux riverains dont certains sont présents ce soir.

En 2017, lors d'un conseil de quartier, l'idée d'un réaménagement de l'avenue René Coty est émise dans le cadre du budget participatif.

Au début de l'année 2018, les conseils de quartiers Montsouris-Dareau et Mouton-Duvernét apprennent qu'un réaménagement temporaire et à titre expérimental aura lieu à la veille de l'été. Ainsi, tout ce qui sera implémenté sera de fait annulé, notamment des travaux de voiries prévus au second semestre 2018. Par la suite, la décision de rendre pérenne cette expérience découlera de sa réussite ou non.

Au vu de cette expérimentation, les habitants sont en général assez hérissés par ces innovations : des bancs sont supprimés, leur fonte est réutilisée pour faire des tables à base de planches, des personnes incivilisées, extérieures à l'avenue, s'approprient clous et vis, des papiers et saletés diverses s'ensuivent, etc. Le rejet des riverains est significatif. Sous la plupart de ses aspects, l'aménagement projeté leur déplaît : marquage au sol, bacs à plantes, équipements sportifs et ludiques, mobilier urbain, etc.

Comme prévu, l'expérimentation s'arrête et une concertation sérieuse aurait alors consisté à réunir les habitants pour une forme de retour sur expérience, avec des prises de décisions communes sur la reconduite ou non de ces installations.

Au lieu de cela, Madame la Maire, en février 2019, vous avez proposé aux habitants un projet « tout ficelé », non concerté. Vous avez d'ailleurs fait face à ce moment-là à de nombreuses remarques et questions des riverains, plutôt mécontents du projet présenté.

En octobre dernier, les arbustes sont soudainement tronçonnés, de Denfert-Rochereau à la rue de la Tombe-Issoire. De nombreuses personnes en ont été choquées. Il n'en avait pourtant jamais été question. C'est alors le début des travaux de ce projet - permettez-moi - très mal concerté, et d'ailleurs néfaste pour l'écosystème, pour un budget d'environ un million d'euros.

Nous émettons le vœu de mettre un terme aux travaux de l'avenue René Coty et d'établir un retour sur expérience de ce qui a été expérimenté à l'été 2018 qui permettrait de lancer alors une nouvelle grande concertation en repartant de zéro.

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Patrice MAIRE, à Monsieur Lionel CUDENNEC et à Madame Christine MOREL

M. Patrice MAIRE

Je suis le président de « Monts 14 ». J'ai une première remarque à propos des arbustes. Le plan d'urbanisme, le PADD permet d'acter la volonté de conserver des corridors écologiques. En effet, on s'est rendu compte, dans les campagnes, que tout aplanir pour faciliter le travail des agriculteurs engendrait la disparition de la faune et l'érosion des sols. Une décision nationale a été prise afin de réaliser des haies permettant le retour de la vie. Dans ce cadre est apparue la décision de faire une trame verte avec des couloirs écologiques. Ce dispositif se doit d'être appliqué partout, sinon chacun de son côté renoncera à réaliser ces continuités.

Deuxièmement, il faut considérer le laisser-aller du mobilier urbain, comme évoqué dans la chanson de Charles Aznavour. C'est ce qu'il se passe à Paris. On s'imagine être dans une grande forêt et disposer de toute la place possible pour faire du sport, mais en réalité on n'a pas tant de place que cela. Il est pourtant bien agréable de se promener dans une avenue protégée des voitures.

On adopte une forme de bricolage amateur, pour finalement bricoler « comme ça vient », sans rechercher un style homogène pour l'avenue. Cela manque finalement de goût.

Normalement, il faut essayer de faire au mieux, et non parer au plus facile. C'est un grand reproche que l'on peut faire à la Ville de Paris, c'est partout pareil, le même laisser-aller.

M. Lionel CUDENNEC

Bonjour à tous et à toutes. Tout d'abord, les arbustes sont emblématiques de l'avenue René Coty. Ils constituent un tunnel vert des deux côtés, c'est très esthétique, et ils forment une séparation du flux de circulation automobile important atténuant ainsi la pollution.

Contrairement à ce que l'on m'avait dit, j'ai constaté que certains arbustes étaient abîmés, mais pas tous. Les services municipaux de la Ville de Paris - que je ne critique pas - ont-ils essayé de traiter ces arbustes que l'on pensait malades ? En attendant, la maladie n'a fait qu'empirer.

Ces arbustes doivent être maintenus des deux côtés de l'avenue, mais j'ai eu une autre idée. Entre le tronçon où les arbustes ont été arrachés, et celui où ils sont encore debout, il y a environ 40 à 50 m de bitume, autour de la boîte aux lettres jaunes, au carrefour de la Tombe-Issoire et de la rue d'Alésia. Il m'est apparu évident qu'il fallait creuser pour réaliser des espaces de terre des deux côtés pour replanter des arbustes. Cela n'a jamais été fait depuis que l'avenue existe.

Concernant les bacs en bois, nous avons un élément de comparaison : des tables et des bancs en bois ont été disposés des deux côtés de la place du Panthéon. Les tables sont totalement délavées, le bois n'a pas tenu longtemps. De plus, les jeunes étudiants qui les utilisent font preuve d'incivilité en montant dessus. C'est un exemple de mobilier urbain qui ne tiendra pas longtemps. Nous devons être vigilants à ce sujet pour l'avenue.

J'apporte donc quelques pistes, il faut préserver les arbustes des deux côtés de l'avenue René Coty. Merci de votre attention.

M^{me} Christine MOREL

Je m'adresse à M. LETISSIER. Concernant les bacs à compost, je tiens à souligner que nous sommes très exigeants sur leur qualité. Ceux en place ne valent pas grand-chose et dégagent de mauvaises odeurs. Il existe des bacs écologiques conçus pour les collectivités et les jardins partagés, ferrés à leurs angles, avec parfois des protections, aérés, et disposant de grilles intérieures anti rongeurs. Je tiens la référence à disposition.

Concernant le mobilier, il est évident que l'idée des tables est contre-productive. Cela engendrera des déchets, nous serons environnés de poubelle pour les collecter. Je trouve également que les deux collecteurs poubelles sont dressés telle une haie d'honneur. Il aurait été possible de les disposer sur les espaces non arborés, les usagers pourraient marcher un peu plus pour y déposer leurs verres.

Au sujet des arbustes, une pétition fait état, depuis trois mois, de 1 000 opposants très déterminés demandant l'arrêt des travaux. Madame PETIT, en 2015, vous avez dit que le 14^e arrondissement était très exigeant au sujet du développement durable et de l'écologie, tenez votre pari ! Il n'y a eu aucune concertation citoyenne auprès des riverains. Vous boudez, mais vous auriez bien aimé obtenir 1 000 signatures lorsque vous défendiez un projet qui a été refusé.

Nous sommes déterminés, c'est contre-productif, nous avons voté un budget participatif qui respectait l'intégralité de ce qui pouvait être conservé avec un simple enrichissement là où c'était nécessaire pour d'éventuels arbustes malades, mais pas cet arrachage. Ce projet a été spolié par celui de la Ville de Paris soutenu par vous. Nous demandons une vraie concertation citoyenne. Les élus sont là pour représenter et défendre les citoyens, mais visiblement, nous n'avons pas le droit de parler. La mairie du 14^e a demandé la mobilisation des agents de la DPSE (brigade anti incivilités) pour écarter et verbaliser les personnes qui mettent des affiches *Stop au massacre* dans l'avenue René Coty et qui empêcheraient les travaux. Nous n'avons pas le droit de mettre une pancarte. Je ne vous citerai pas ma source qui est sûre, vous devez être au courant.

M^{me} PETIT

Merci Madame.

M^{me} Christine MOREL

C'est important, ne me coupez pas la parole !

M^{me} PETIT

Je sais, mais on demande à tous...

M^{me} Christine MOREL

Excusez-moi, mais cela fait trois heures que l'on attend pour cela.

(Brouhaha dans la salle.)

M^{me} PETIT

Excusez-nous d'avoir un ordre du jour.

M^{me} Christine MOREL

Oui, d'accord. Mais vous accordez de l'importance à d'autres sujets. Celui-ci...

M^{me} PETIT

Je vous demande juste de conclure.

M^{me} Christine MOREL

La conclusion est que nous demandons l'arrêt des travaux et une concertation citoyenne pour réaliser un état des lieux de ce qui devrait être fait dans les deux portions qui ne sont pas dévastées.

M^{me} Hélène ROQUES

Madame la Maire, merci beaucoup de me donner la parole. De nombreuses choses ont été dites au sujet de l'avenue René Coty. Je voulais juste vous reparler de la concertation. J'apprécie le vœu exprimé par Félix de VIDAS qui se conclut par l'appel à une nouvelle concertation. Il se trouve qu'à titre professionnel, c'est un peu mon métier depuis longtemps. Je suis donc très attachée au fait qu'il faut bien faire une différence entre l'intention et les résultats. Aussi la concertation s'apprécie-t-elle non pas à la mesure de ceux qui la décrètent, mais plutôt à la mesure de ceux qui sont consultés.

Quelles qu'aient été vos intentions en matière de concertation au sujet de l'avenue René Coty, les riverains ne se sont pas sentis concertés. Ils ont senti qu'on les concertait sur des points de détails, et non sur l'importance des travaux. Pour le deuxième tronçon, ceux-ci devaient débiter le 6 janvier. Deux pétitions émanant de « Monts 14 » et du « Collectif Coty » avaient rassemblé plus de 700 signatures chacune, mais n'avaient pas produit leurs effets en termes d'écoute. Une émission de télévision, deux articles de presse, des banderoles sont apparus, et surtout l'intervention d'une personne de la LPO, qui avait signalé la destruction de nids, est parvenue à faire interrompre les travaux. Les riverains peuvent remercier les oiseaux dont les voix ont plus été entendues que les leurs. Malgré tout, je me permets d'insister, la concertation n'a pas produit ses effets. Il faut une nouvelle concertation. Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

M. Dominique FAUQUET

J'aurais voulu apporter, Madame la Maire, un éclairage juridique à cette question de l'avenue René Coty. Vous connaissez peut-être la théorie du changement dans les circonstances. Nous avons d'une part plusieurs pétitions qui ont réuni plus de 1 000 personnes depuis au moins un an ; elles ne sont pas des décisions, mais elles peuvent le devenir. D'autre part, nous avons des avis favorables pour une expérimentation qui date de deux ou trois ans, et il faut faire la balance entre les deux.

À mon avis, les pétitions actuelles font disparaître complètement les procédures qui ont eu lieu jusqu'à présent. Comme cela a précédemment été dit, il faut initier de nouveau une information et une concertation véritables des riverains. C'est une théorie juridique de 1930 du Conseil d'État qui prend son origine dans l'arrêt « Despujol ».

Mme CARRÈRE-GÉE

Très brièvement, car les habitants ont tout dit. C'est le principal intérêt de ce vœu. J'en ai déposé un sur le même sujet - c'est-à-dire « Stop » - au Conseil de Paris le mois dernier avec le soutien de mon collègue Éric AZIÈRE.

Les bras nous en tombent. Cela dépasse l'entendement que ce soit sur le plan écologique, cela a été dit, sur le plan de la concertation. On a tous le droit de se tromper, mais quand on voit les dégâts et les réactions des habitants qui vous demandent une concertation, les pétitions, des élus du Conseil de Paris qui déposent des vœux... Il faut arrêter et remettre la chose aux mains des habitants et concerter. Cette avenue est majestueuse, elle incarne tellement le 14^e, il faut arrêter le massacre. Merci.

M. AZIÈRE

Je soutiens évidemment le vœu déposé par Félix de VIDAS. Nous avons déjà eu un débat à ce sujet, mais il n'y en aura pas trop dans les semaines à venir. Les débats sont, dans leur ampleur, configurés à la hauteur du désastre écologique que représentent ces travaux entamés sur l'avenue René Coty. Nous voterons bien évidemment ce vœu. J'ai moi-même à nouveau déposé un vœu pour le prochain Conseil de Paris. Madame la Maire, nous aurons un débat au cours duquel vous aurez de nouveau l'occasion de défendre votre point de vue et le travail de votre adjoint.

Il est évident qu'il faut parvenir à un moratoire immédiat concernant la première tranche des travaux qui est arrêtée. Étant donné que le sujet fait l'objet de nombreux débats et que les élections municipales approchent, je propose d'arrêter les travaux, de reprendre la concertation après celles-ci afin que le projet puisse, à partir de ce moment-là, redevenir le projet des habitants, tel qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être et non une espèce de « gloubiboulga » de projet où la Mairie de Paris a essayé de greffer - c'est le terme qui convient - son propre projet sur un projet parfaitement rationnel qui visait à apaiser les passages piétons de l'avenue René Coty et qui ne visait pas à la revisiter de fond en comble en arrachant toute la végétation basse.

En matière de mobilier urbain, nous nous réjouissons d'aller le dimanche en famille pique-niquer sur les tables prévues, mais j'ai également noté un baby-foot en béton. C'est le dernier endroit où j'aurais mis un baby-foot en l'occurrence. Il est situé en bordure d'une voie de circulation, et pour tous ceux qui ont joué au baby-foot dans leur jeunesse, on sait très bien que la balle est souvent amenée à sortir du jeu. Les aménageurs auraient dû être frappés de bon sens pour éviter de mettre en cause la sécurité des joueurs et en particulier les enfants.

Dans l'absurdité, il n'y a pas de limite, c'est quelquefois à cela que l'on reconnaît les projets de la Ville de Paris.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. J'aimerais essayer de faire preuve d'un peu de mesure, de rationalité et d'honnêteté intellectuelle. Je ne suis pas d'accord avec certaines choses qui se passent dans cette avenue, mais je pense qu'il est impossible de dresser le portrait apocalyptique tel que vous, élus de l'opposition, venez de le faire.

Tout d'abord, je suis en désaccord avec la présentation uniquement à charge que fait ce vœu de ce qui s'est passé avenue René Coty. Il y a eu de véritables efforts en matière de concertation, des ateliers, des processus expérimentaux. J'ai personnellement trouvé certains éléments intéressants.

Toutefois, la situation de l'avenue pose une question au sujet de l'articulation entre les budgets participatifs, les Parisiens, ceux du 14^e, les travaux des conseils de quartier, les riverains. Cela pose une vraie question de démocratie participative qui implique une diversité d'acteurs. Ce n'est pas facile de l'appliquer ou de faire concertation. Des processus ont été mis en place pour cette avenue, mais ils n'ont pas été parfaits du fait du souci de l'articulation de tous ces acteurs.

Au sujet de la biodiversité, certaines choses n'auraient jamais dû se passer dans cette avenue comme certains arrachages d'arbres, je suis d'accord. Il y a effectivement une mobilisation citoyenne importante avec des pétitions des habitants de l'avenue, de ceux qui la fréquentent et la connaissent très bien. Il faut les entendre et être capable de se remettre autour de la table, de reprendre les points, un par un, de manière objective. Effectivement, nous sommes en période électorale, et c'est un problème pour procéder ainsi. Il y a de l'instrumentalisation politicienne sur ce dossier, il ne faut pas se le cacher, et cela empêche d'avoir un débat rationnel et apaisé sur ces questions sérieuses.

Avec la ligue de protection des oiseaux et les jardiniers des espaces verts, je me suis rendu dernièrement sur le site. Ce qui s'est passé pour la phase 1 est très négatif. Nous avons observé chaque parcelle et arbre de la phase 2. La LPO a fait des propositions. Pour beaucoup de parcelles, les propositions des espaces verts de la Ville de Paris ne revêtaient pas un caractère de « massacre », comme vous le dites, en termes de biodiversité. Ce n'est pas vrai. La LPO l'a admis. En revanche, il a

été décidé de garder tels arbustes ou plantes au sol. Pour avancer comme cela, il faut pouvoir se mettre autour de la table et regarder finement les choses en mettant en lien toutes les parties prenantes.

C'est cela le vrai problème pour l'avenue René Coty aujourd'hui, c'est malheureusement frustrant dans la période électorale actuelle, de ne pas pouvoir procéder de la sorte. De par la réglementation, il est impossible d'organiser de nouvelles réunions publiques ou ateliers.

M^{me} PETIT

Il faut conclure.

M. LETISSIER

Je n'ai pas beaucoup monopolisé la parole dans ce conseil, je voudrais bien terminer s'il vous plaît. À l'instar de ce que j'ai défendu pour le vœu concernant Saint-Vincent-de-Paul, il faut parfois prendre un peu plus de temps pour échanger et observer les choses en détail avec ceux qui ont cette volonté de procéder ainsi avec les élus.

Je rappelle que cette avenue est occupée à 40 % de sa largeur par de la voirie automobile. Ainsi il n'est pas très pertinent de disposer des agrès sportifs dans la configuration actuelle de l'avenue parce qu'il y a encore trop de circulation automobile. Toutefois dans la première phase des ateliers, cette demande avait été faite. Ce sont donc des points dont il faut discuter tranquillement. En revanche, si la place de la voiture est réduite, si l'on augmente la place de la végétation, l'aménagement des agrès serait possible.

Concernant le compostage, il est vrai qu'il existe du mobilier beaucoup plus sophistiqué et esthétique, comme à Nantes ou à Angers, mais cela coûte beaucoup plus cher. C'est un élément à ajouter au débat public.

M. VIRY

Merci beaucoup Madame la Maire. J'exprime une grosse déception à l'endroit de M. LETISSIER. Il ne s'en souvient peut-être pas, ou il n'a peut-être pas échangé avec ses collègues, mais le groupe écologiste s'est associé au vœu déposé par Mme CARRÈRE-GÉE en Conseil de Paris sur le sujet. Il est encore possible de vous reprendre.

M^{me} PETIT

Concernant la pétition mentionnant que la Maire du 14e et la Maire de Paris arracheraient des arbres. Cet intitulé pousse forcément à la signature, que l'on soit habitant du 14e ou autre. Depuis trois mois, nous vous entendons, habitants du 14e, présents ici ce soir, dire que vous ne comprenez pas et n'êtes pas d'accord avec le remplacement des arbustes âgés de 30 ou 40 ans. Ils doivent être remplacés à une période donnée pour ensuite repousser avec une plus grande diversité qui reprend la flore régionale, sa diversification avec des arbres fruitiers à baies, ce qui était prévu dès le début. Cette décision et ce phasage de chantier n'ont pas été compris. Je l'entends, je le sais, et c'est pour cela que je me suis rendue sur place à plusieurs reprises durant deux semaines, pour comprendre cette émotion et cette incompréhension concernant cette étape de chantier.

Pour l'ensemble de l'avenue René Coty et de l'allée Samuel Beckett, il y a besoin de refaire les bordures des jardinières et d'y installer de l'arrosage automatique pour une meilleure gestion de l'arrosage de nos plantations et de nos espaces publics. Je crois les jardiniers : quand on a fait la même chose pour les squares de Denfert-Rochereau ou pour la promenade plantée de la coulée verte Vercingétorix, cela n'a pas créé les mêmes incompréhensions et pourtant nous avons procédé de la même façon. L'objectif était d'avoir une biodiversité et une diversité végétale, ce que tout le monde peut constater.

Je maintiens que le fait de remplacer progressivement les arbustes, répond à un besoin. Tout le monde s'accorde à dire (LPO, écologues, jardiniers) que le lierre rampant n'apporte rien. Il est bien de pouvoir retrouver des plantations, il y aura finalement plus d'arbustes dans l'avenue qu'il y en a aujourd'hui.

Par ailleurs, pendant plus d'un an, la RATP a été obligée d'assurer une tranchée qui a parfois coupé et cisailé certaines jardinières au milieu de l'allée Samuel Beckett entraînant l'arrachage d'arbustes. On peut laisser en état, mais nous avons proposé de nous coordonner avec ces travaux et d'intervenir juste après pour remettre en état, revaloriser, et recréer la qualité paysagère de ces jardinières.

J'entends le problème des trois agrès sportifs pour tout le long de l'avenue. Ils seront installés parce que tous les Parisiens de tous âges en sont les usagers et sont demandeurs. Ils sont d'ailleurs installés dans tous les jardins et tous les squares et sont très correctement utilisés.

Des inquiétudes concernent les deux tables de la sortie du Musée des Catacombes : elles ne seront pas installées. Nous observerons les usages de l'avenue.

Plus d'un million d'euros de travaux sont nécessaires pour toute l'avenue. Vous n'êtes pas obligés de me croire - mais faites confiance aux marchés publics de la voirie ou à ses ingénieurs - 600 000 € ont été nécessaires pour l'aménagement des continuités piétonnes, issus du budget participatif. C'est un véritable acquis qui permet de traverser de Denfert-Rochereau jusqu'au Parc Montsouris, l'avenue René Coty d'une seule traite sans avoir à zigzaguer entre les passages piétons.

Vous ne me croyez pas, mais vous croirez peut-être les ingénieurs de la voirie et ceux de la RATP qui affirment qu'il est impossible de planter en pleine terre à certains endroits (station Alésia). Il y a de nombreux souterrains au-dessous et des carrières, comme pour la place Hélène et Victor Basch.

J'entends votre proposition d'ajouter de nouveaux espaces plantés et végétalisés sur la placette de la boîte aux lettres. Pourquoi pas ? Nous pourrions y travailler.

Quoi qu'il en soit, toute l'avenue René Coty et l'allée Samuel Beckett seront à nouveau réaménagées avec des jardinières refaites, replantées, diversifiées et de qualité. Je l'ai dit à de nombreuses réunions publiques, de Conseil de quartier, au sein de plusieurs ateliers de cette même salle. Tous les travaux ont été examinés chaque fois. Nous avons recueilli pendant tout un week-end les attentes de tous les habitants et usagers de l'avenue (familles, enfants). Tout convergeait vers de nouveaux petits usages partagés. Il ne s'agit pas de révolutionner ni de supprimer aucun mètre carré d'espace vert, contrairement à ce qui a été avancé sur des tracts distribués dans tout le quartier à l'automne dernier, bien au contraire. Par ailleurs, nous avons organisé toute une période de concertation, d'association des élèves des écoles voisines (Jean Dolent, Arago, Sibelle, 12-14 Alésia) : tous les enfants avec leurs parents ont été associés.

Je ne fais pas l'unanimité, le projet non plus, mais ce que vous dites ne le fait pas non plus, loin de là. Vous avez également des habitants, des amoureux de l'avenue René Coty, des usagers qui comprennent le remplacement des arbustes, l'apparition de nouveaux usages, le fait de traverser plus tranquillement cette avenue. En réunion publique, dans le préau de l'école du 12-14 rue d'Alésia, j'ai même répondu aux demandes concernant les vélos qui empruntaient l'allée Samuel Beckett que nous avons mis à l'étude, auprès des services de la voirie, l'aménagement d'une piste cyclable en site propre le long de l'avenue René Coty.

Nous avons bien examiné le projet à nouveau il y a plus d'une semaine avec la LPO et les Espaces verts. Nous ne sommes pas complètement sourds. La LPO nous a fait des remarques. Monsieur MAIRE, il y a 100 ans, comment était l'avenue René Coty ? Elle n'avait pas les grillettes historiques dont vous n'arrêtez pas de parler à longueur de temps au quartier. Il n'y avait même pas de jardinières entre les arbres. En revanche, la LPO nous a demandé - et nous l'écouterons - d'interrompre tous les travaux au moment de la nidification des oiseaux entre le 15 mars et le mois de septembre. Ainsi la tranche 3, qui devait débuter aux environs du 10 mars, sera reportée après la période de nidification. Vous verrez les premiers résultats au printemps prochain : l'avenue René Coty retrouvera une merveilleuse beauté.

DÉLIBÉRATION N°39

– Vœu V14 2020 07 - Vœu relatif aux travaux de l'avenue René Coty déposé par Félix de VIDAS et les élus du groupe 100 % Paris 14

Rapporteur : M. Félix de VIDAS

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 dont 0 pouvoir

Contre : 19 dont 4 pouvoirs (D. ANTONELLI, M. AUFFRET, H. BÉGUÉ, A. BERTRAND, C. BLAUDEL, A. BOUABBAS, P. CHERKI, C. CHEVALIER, É. GUY-DUBOIS, C. GRUNENWALD, S. LEKIN, N. LIÉBAULT, É. MERCIER, H. de la MOISSONNIÈRE, C. PETIT, O. POLSKI, D. POURTAUD, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Abstentions : 3 dont 0 pouvoir (F. LETISSIER, V. MAUPAS, C. MOURIN)